

COMPTE RENDU DU 05 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le cinq mars à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire d'Isigny-Omah Intercom se sont réunis dans la salle des fêtes du Molay-Littry sur la convocation qui leur a été adressée par Anne BOISSEL, la Présidente.

Date de convocation : le 26/02/2020

Date d'affichage : le 26/02/2020

Nombre de conseillers communautaires

En exercice : 90

Présents : BURTIN Marie (Aignerville); DESHAYES Patrick (Asnières en Bessin); GRANGER Michel (Balleroy sur Drome); LECORDIER Yves (Balleroy-sur-Drôme); MONTAIGNE Gilbert (Balleroy-sur-Drôme); TOUCHAIS Marie-Laure (Balleroy-sur-Drome); D'ANDIGNE Gérard (Bernesq); LEGER Michel (Cahagnolles); FAUVEL Michel (Canchy); FAUDEMÉR Chantal (Cardonville); THOMINES Patrick (Colleville sur Mer); POISSON Cédric (Cormolain); LEROY Fabienne (Crouay); LELOUTRE Pierre (Deux-Jumeaux); ANDRE Christelle (Englesqueville La Percee); CORNIERE Alain (Etréham); GERVAIS Alain (Formigny-la-Bataille); LEBIGRE Alain (Foulognes); LEMARIE François (Géfosse-Fontenay); MADELEINE Olivier (Grandcamp-Maisy); MONTAGNE Jean-Paul (Grandcamp-Maisy); BARBANCHON Eric (Isigny-sur-Mer); KIES Laurent (Isigny-sur-Mer); LECHIEN Henri (Isigny-sur-Mer); MAUDUIT Michel (Isigny-sur-Mer); LEBOURGEOIS Gilbert (La Bazoque); LENICE Bernard (La Cambe); PICANT Monique (La Folie); BERLIOZ Elisabeth (Le Molay-Littry); BERTIER Guillaume (Le Molay-Littry); FURDYNA Hubert (Le Molay-Littry); MARIOTTI Pascal (Le Molay-Littry); MOTTIN Brigitte (Le Molay-Littry); PHILIPPE Françoise (Le Molay-Littry); MALHERBE Sonia (Les Oubeaux); DUMONT Alain (Le Tronquay); GADY-DUQUESNE Patricia (Le Tronquay); TOSTAIN Roland (Lison); DELAHAYE Patrick (Litteau); CHATEL Benoit (Longueville); BINDAULT-LEMAITRE Marguerite-Marie (Louviers); GUIBET Jean-Noël (Maisons); LEFEVRE Pierre (Mandeville en Bessin); DEBAYEUX René (Monfréville); COURCHANT Albert (Montfiquet); MUS Bertrand (Mosles); FAUVEL Jean (Neuilly La Forêt); BENICOURT Odile (Osmanville); DECLOMESNIL Christian (Planquery); MARIETTE Michel (Rubercy); TORCHEUX Gilbert (Russy); PETGES Philippe (Saint-Germain-Du-Pert); BELLEMAIN Sylvine (Saint-Paul du Vernay); MAUPAS Annick (Saint-Paul du Vernay); LEGRULEY Alain (Saint Pierre Du Mont); VALLY Jean (Sainte-Honorine-Des-Pertes); DORAND Erick (Sainte-Marguerite-d'Elle); SEBIRE Bernard (Sainte-Marguerite-d'Elle); CAUVIN Rémi (Sallen); BOISSEL Anne (Saon); AIMABLE Benoit (Surrain); RENAUD Frédéric (Tour-en-Bessin); CAMBRON Michel (Tournières); DUFOR Mireille (Trévières); VAUTIER Evelyne (Trévières); PACARY Bernard (Trungy); DE BELLAIGUE Antoine (Vierville-sur-Mer).

Absents et absents excusés :

ANGER Pierre (Le Breuil en Bessin); BRIARD Emmanuel (Le Molay-Littry); CALENGE Christelle (Ecrammeville); CATHERINE Catherine (Sainte-Honorine-de-Ducy); DUCHESNE Agnès (Isigny-sur-Mer); EUDES Rémy (Saint-Marcouf-Du-Rochy); LAILLIER Philippe (Saint-Laurent-Sur-Mer); LAUNAY Philippe (Blay); LE BOUCHER Philippe (Cricqueville-en-Bessin); LEGOUPIL Nathalie (Le Molay-Littry); LEGRAND Raymonde (Grandcamp-Maisy); LEMONNIER Claude (Colombières); MARIE Denis (Castillon); MARIE Laurent (Vouilly); MAUDUIT Yves (Castilly); PAIN Daniel (Bricqueville); PASQUET Alain (Saint Martin de Blagny); RICHER Guy (Noron-La-Poterie); ROGER Aline (Isigny-sur-Mer); ROSOUX Maryvonne (Grandcamp-Maisy); SEBERT Pierre (Saonnet); SURET Nelly (Cartigny l'Epinay).

Absents excusés ayant donné pouvoir :

AUBRY Laurent (Isigny-sur-Mer) donne pouvoir à KIES Laurent (Isigny-sur-Mer); CATHERINE Catherine (Sainte-Honorine-de-Ducy) donne pouvoir à BOISSEL Anne (Saon); LEGOUPIL Nathalie (Le Molay-Littry) donne pouvoir à PHILIPPE Françoise (Le Molay-Littry); ANGER Pierre (Le Breuil en Bessin) est suppléé par FOLLIOU Richard; CALENGE Christelle (Ecrammeville) est suppléé par POIRIER Didier; EUDES Rémy (Saint-Marcouf-Du-Rochy) est suppléé par BEAUSIRE Marc; LAILLIER Philippe (Saint-Laurent-Sur-Mer) est suppléé par LECLERC Philippe; MARIE Denis (Castillon) est suppléé par LECOMTE Patrice; PASQUET Alain (Saint Martin de Blagny) est suppléé par SURET Erick.

L'ordre du jour est le suivant :

AMENAGEMENT - URBANISME

1. Proposition de vote sur l'arrêt du projet de PLUi dans sa version du 26/09/2019,

2. Proposition d'un avenant n°3 au marché pour l'élaboration du PLUi afin de reporter la durée du marché,
3. Proposition d'abrogation de la carte communale de Formigny (commune historique de Formigny-la-Bataille),
4. Proposition d'une convention financière avec la Commune d'Isigny-sur-Mer dans le cadre de l'opération sous mandat pour la réalisation d'une conduite d'eau potable sur le Quai de la Venelle du Grand Marais à Isigny-sur-Mer.

FINANCES

5. Présentation des comptes et des résultats 2019 – Adoption des comptes de gestion et approbation des Comptes Administratifs 2019,
6. Affectations des résultats 2019,
7. Présentation et vote des taux des contributions directes,
8. Présentation et vote des taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères,
9. Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargés des fonctions de Receveur,
10. Autorisation pour la signature des avenants modifiant les imputations sur les procès-verbaux contradictoires de mise à disposition des biens et équipements affectés à la compétence Assainissement Collectif,
11. Présentation des budgets prévisionnels 2020.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF et ENVIRONNEMENT

12. Proposition de renouvellement des conventions de mise à disposition du personnel communal et/ou des conventions de prestations avec Isigny-sur-Mer et le Molay-Littry,
13. Proposition d'une convention d'offre de concours avec le Syndicat de la Vire pour l'aménagement des berges de la Vire aval (programme clôtures – abreuvoirs),
14. Proposition de transfert de la compétence « Evaluation, suivi et mise en œuvre du PCAET » à Bessin Urbanisme.

SCOLAIRE

15. Construction de l'école du Tronquay : Proposition d'une cession à la Communauté de communes de la parcelle cadastrée B287 par la Commune du Tronquay,
16. Proposition d'une convention de création et de coopération dans le cadre du campus de l'école du socle à Isigny-sur-Mer.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

17. ZA de Formigny-La-Bataille : Approbation du plan de financement prévisionnel, validation de l'esquisse et demande de subventions,

18. ZA Les Petits Carreaux au Molay-Littry : Proposition d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre,
19. Mission Locale du Bocage au Bessin : Proposition de financement 2020,
20. Etude territoriale de définition des besoins pour la mise en œuvre de solutions d'hébergement pour les jeunes travailleurs : Proposition d'une constitution d'un groupement de commandes.

JEUNESSE

Pour information :

Convention pour formaliser l'intervention d'un animateur du local ado du Molay-Littry au sein du collège de la mine.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

21. Proposition de validation de la charte d'utilisateur pour l'usage de ressources numériques et de services internet.

CADRE DE VIE

Pour information :

PSLA au Molay-Littry : Démolition de la friche + Résultat de la Maîtrise d'œuvre.

PSLA à Isigny-sur-Mer : Bilan du marché de travaux.

BATIMENTS/TRAVAUX

Pour information :

Travaux d'extension à l'école de Cormolain.

CULTURE & SPORT

Pour information :

Point réhabilitation gymnase Molay-Littry.

TOURISME

22. Proposition d'une convention D-Day Festival Normandy 2020,
23. Office de Tourisme et Ecole de voile : Proposition de tarifs 2020.

RESSOURCES HUMAINES

24. Modification du tableau des emplois communautaires,

Pour Information : réunion technique du 05 mars 2020.

La Présidente vérifie le quorum puis ouvre la séance. Le procès-verbal du 16 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire, après une petite correction demandée par Monsieur POISSON, Vice-président en charge du cadre de vie, concernant les travaux du projet d'extension du PSLA d'Isigny-sur-Mer (travaux en début d'année et non en fin d'année).

Monsieur Albert COURCHANT est nommé secrétaire de séance.

Madame la Présidente propose à l'Assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Compétence Scolaire : (modification de la carte scolaire), accord majoritaire des membres communautaires (1 abstention).

1. Proposition de vote sur l'arrêt du projet de PLUi dans sa version du 26/09/2019.

Madame la Présidente fait un petit historique aux élus communautaires. Lors du dernier Conseil Communautaire, l'arrêt du projet de PLUi n'a pas été arrêté. Les élus ont demandé plus d'explications par rapport aux remarques qui avaient été faites aux communes et par rapport aux réponses apportées aux quatre remarques majeures faites par les services de l'État.

Deux COPIL ont été faits dont un avec la DDTM, il en est ressorti quelques modifications de zonages et les communes concernées ont été consultées.

Une conférence des Maires a eu lieu le 27 Février 2020 pour échanger sur les ajustements du PLUi après enquête publique en réponse aux Personnes Publiques Associées, tous les élus ont été invités. De ce fait, une présentation plus succincte sera faite ce soir.

Madame la Présidente rappelle que c'est un arrêt et non une approbation. L'approbation se fera après l'enquête publique. Le document de PLUi doit être arrêté pour continuer de travailler.

Puis, Madame la Présidente laisse la parole à Margaux ALONSO, Chargée de mission d'urbanisme, pour présenter les principaux ajustements au PLUi qui seront réalisés après l'enquête publique pour répondre aux remarques des Personnes Publiques Associées.

L'objectif de cette présentation est de faire un rappel des réponses qui ont été faites aux quatre remarques majeures des services de l'État, à savoir :

Concernant les remarques faites aux communes, toutes les réponses ont été envoyées à toutes les Mairies.

- Concernant les STECAL (activités, tourisme – loisirs), une réduction de certaines surfaces a été réalisée réduisant leur périmètre au projet et l'ajout d'une règle écrite est proposée afin de limiter la constructibilité au sein de ces STECAL.
- Concernant la loi Littoral : Suite au COPIL fait avec les Services de l'État, la justification devra être étayée concernant les villages identifiés dans le document de PLUi en rappelant le faisceau d'indices qui comprend les critères suivants (avoir un noyau bâti présentant au minimum 15 logements déjà existants et un rôle symbolique, noyau où se trouve un équipement culturellement centralisateur, comme la mairie ou l'église).

La délimitation des secteurs déjà urbanisés : c'est à dire les hameaux bâtis qui font plus de 15 logements et qui sont en dehors des villages. Les services de l'État ont remarqué des dents creuses au sein des noyaux bâtis. Avec la loi ELAN, possibilité de modifier le document d'urbanisme.

- Concernant les ressources en eau potable et en assainissement : Pour l'assainissement aucun problème (capacité d'accueil). Pour l'eau potable, les capacités actuelles et futures sont représentées dans des tableaux figurant dans le document du PLUi.

- Concernant la consommation de l'espace : il est proposé de réduire d'environ 14,25 hectares les zones constructibles en communes rurales, sous réserve des résultats de l'enquête publique. Suite à ces ajustements, le développement de logements envisagé représente environ 2/3 de production de logements dans les pôles et les communes associées et environ 1/3 de production de logements dans les communes rurales.

De plus, une proposition de phasage a été demandé par les services de l'état.

Proposition de phasage pour les communes multi-sites :

- o Communes multi-sites où il y a plusieurs zones à urbaniser : faire une urbanisation progressive, il faudra attendre qu'une zone soit remplie au 2/3 avant de pouvoir en ouvrir une autre.
- o Communes ayant plusieurs sites à urbaniser dans leur bourg principal et dans un noyau secondaire : si plusieurs zones en continuité dans le bourg, il faudra que celles-ci soient remplies à hauteur des 2/3.
- o Concernant les grandes zones à urbaniser : Afin de maîtriser l'urbanisation, pour les zones de plus de 2 hectares celles-ci seront phasées.

Proposition de programmation dans la production de logements visant à une polarisation du territoire :

- o Définir un objectif de logements à produire par cycle de 5 ans entre les communes pôles et associées et les communes rurales
- o Identification de communes rurales secondaires en besoin d'extension (communes ayant au moins 7 logements constructibles en densification) : les zones d'extension seront ouvertes à l'urbanisation dans un second temps et sous conditions (réalisation des 2/3 de l'objectif de logements du premier cycle dans les communes pôles et associées et réalisation d'une densification minimum effectuée au sein de la commune rurale)
- o Identification de communes rurales prioritaires en besoin d'extension (communes ayant moins de 7 logements constructibles en densification) : leurs zones à urbaniser en extension sont ouvertes à l'urbanisation dès l'approbation du PLUi.

Les services de l'Etat ont demandé que les communes pôles soient toujours en développement.

Pour le suivi du document d'urbanisme, il a été proposé de travailler par cycle de 5 ans.

Monsieur DELAHAYE prend la parole et dit : « on remet en cause le PADD en 15 jours alors qu'il a déjà été validé depuis quelque temps. Je remarque que les communes rurales passent de 1 512 logements à 1103 et que les communes pôles de 2000 à 2003. On tue encore un peu plus la campagne ».

Madame la Présidente répond qu'elle ne souhaite pas refaire le débat, ce PLUi ne conviendra pas à tout le monde et dit qu'il faut avancer en trouvant un consensus avec les services de l'Etat.

Monsieur MUS fait la remarque qu'attendre que les 2/3 de logements soient réalisés dans les pôles pour prétendre à un développement, cela lui semble un peu compliqué.

La Présidente répond que cette décision a été prise pour ne pas que l'effet inverse se produise. La demande de l'État est de renverser ce qui s'est passé dans les dernières années.

Monsieur KIES pose la question suivante : « Que se passe-t-il si les pôles n'ont pas réalisé les 2/3 dans cinq ans alors que les communes rurales ont atteint leurs objectifs ? ».

Margaux ALONSO prend la parole et répond : Au bout de cinq ans, si les communes pôles n'ont pas réalisé les 2/3 de leurs objectifs, la seule contrainte c'est que les communes rurales secondaires en extension ne pourront pas ouvrir leurs zones à l'urbanisation.

Après ces échanges, Madame la Présidente rappelle que par délibération du 26 septembre 2019, le Conseil Communautaire a arrêté le projet de PLUi. Il s'en est suivi une période de consultation de trois mois durant laquelle toutes les personnes publiques associées, y compris les communes, ont été invitées à donner leur avis sur le projet de PLUi.

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que l'article L.153-15 du code de l'urbanisme prévoit que « Lorsque l'une des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, l'organe délibérant compétent de l'établissement public de coopération intercommunale délibère à nouveau et arrête le projet de plan local d'urbanisme à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. »

Suite à la consultation, ont été reçus les avis de 55 personnes publiques associées (11 PPA « hors Intercom » 44 communes).

Une commune au moins ayant rendu un avis défavorable sur le projet de PLUi, le Conseil Communautaire est invité à arrêter une nouvelle fois le projet de PLUi tel qu'il a été présenté lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019.

Suite à l'exposé des principales modifications envisagées au projet de PLUi afin de répondre aux remarques des Personnes Publiques Associées, le Conseil Communautaire est invité à délibérer à nouveau sur le projet du PLUi arrêté par délibération du 26 septembre 2019, conformément à l'article L.153-15 du code de l'urbanisme.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité (12 abstentions, 6 voix contre) :

- Arrête de nouveau le projet de PLUi dans sa version arrêtée au 26 septembre 2019 conformément à l'article L.153-15 du code de l'urbanisme.

Vote majoritaire (12 abstentions, 6 voix contre).

2. Proposition d'un avenant n° 3 au marché pour l'élaboration du PLUi afin de reporter la durée du marché.

Monsieur FAUVEL, Vice-président en charge de l'urbanisme, propose un avenant n°3 au marché pour l'élaboration du PLUi afin de reporter la durée du marché.

Madame la Présidente indique que dans la délibération du 27 juin 2019, le Conseil Communautaire a délibéré sur l'avenant n°2 au marché de PLUi prévoyant la réalisation de 40 OAP supplémentaires, 8 réunions supplémentaires ainsi que l'allongement du délai du marché au 30 avril 2020.

Compte tenu du nouveau calendrier dans l'élaboration du PLUi d'Isigny-Omaha Intercom, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur un avenant n°3 prévoyant un rallongement du délai du marché au 30 avril 2021.

Vu la loi Egalité Citoyenneté du 27 mars 2017,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L15-9 ;

Vu la délibération du 30 septembre 2015 prescrivant l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes de Trévières ;

Vu la délibération du 3 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du PLUi de l'Intercom Balleroy Le Molay-Littry ;

Vu la délibération du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du PLUi d'Isigny-Grandcamp Intercom ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter un avenant n°3 au marché relatif à l'élaboration des 3 PLU et du projet de territoire commun aux 3 communautés de communes portant le délai de réalisation au 30 avril 2021.

Monsieur MONTAIGNE interroge si l'avenant porte sur la durée et le coût.

Monsieur FAUVEL répond sur les deux, mais ce soir, on délibère que sur la durée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, a voté à la majorité (2 abstentions).

Vote majoritaire (2 abstentions).

3. Proposition d'abrogation de la carte communale de Formigny (commune historique de Formigny-la-Bataille).

Monsieur FAUVEL, Vice-président en charge de l'urbanisme, propose à l'Assemblée d'abroger la carte communale de Formigny.

Madame la Présidente rappelle que le Conseil Communautaire a approuvé par délibération du 2 mars 2017 le PLU de la commune de Formigny. Avant cela, la commune était couverte par une carte communale approuvée par délibération municipale du 1^{er} février 2007. Celle-ci n'a pas fait l'objet d'une abrogation par délibération du Conseil Communautaire.

La carte communale de la commune de Formigny a été approuvée par délibération du conseil municipal en date du 1^{er} février 2007.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 163-4 à L. 163-7 ;

Vu la Carte communale de la commune de Formigny, approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} février 2007 ;

Vu les dispositions de la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 qui fait de la Communauté de communes d'Isigny-Omaha Intercom l'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale au 27 mars 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 2 mars 2017 approuvant le PLU de la commune de Formigny (commune déléguée de Formigny-la-Bataille) ;

Considérant que le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Formigny (commune déléguée de Formigny-la-Bataille) est approuvé ;

Considérant qu'une commune ne peut pas être couverte simultanément par deux documents d'urbanisme ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions législatives encadrant l'abrogation d'une Carte communale, il y a lieu d'appliquer le parallélisme des formes suivant la procédure d'élaboration d'une carte communale, et notamment d'abroger la carte communale par décision du Préfet ;

Considérant que la présente délibération abrogeant la carte communale soit transmise par la Présidente à l'autorité compétente de l'Etat qui disposera d'un délai de deux mois pour approuver l'abrogation de la Carte communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'abroger la carte communale de la commune de Formigny (commune déléguée de Formigny-la-Bataille)
- de solliciter de Monsieur le Préfet un arrêté préfectoral d'abrogation de la carte communale de la commune de Formigny (commune déléguée de Formigny-la-Bataille), conformément aux dispositions des articles L.163-7 et R.163-9 du code de l'urbanisme.

Vote unanime.

4. Proposition d'une convention financière avec la Commune d'Isigny-sur-Mer dans le cadre de l'opération sous mandat pour la réalisation d'une conduite d'eau potable sur le Quai de la Venelle du Grand Marais à Isigny-sur-Mer.

Monsieur FAUVEL prend de nouveau la parole pour faire une proposition aux élus d'une convention financière avec la Commune d'Isigny-sur-Mer dans le cadre de l'opération sous mandat pour la réalisation d'une conduite d'eau potable sur le Quai de la Venelle du Grand Marais à Isigny-sur-Mer.

Aussi, Madame la Présidente rappelle que la Communauté de communes a inscrit dans son programme d'investissement l'opération « Revitalisation du cœur de bourg d'Isigny sur Mer par la valorisation du quartier des Hogues quartier historique dit des pêcheurs, via la Venelle du Grand Marais».

Dans ce programme d'aménagement, il est prévu de changer une conduite d'eau potable en mauvais état. Puisque la compétence Eau potable est une compétence communale, il a été convenu que cette opération se ferait sous mandat.

Ces travaux font partie intégrante du projet et sont difficilement dissociables des autres prestations, il appartient à la Communauté de communes d'en assurer la maîtrise d'ouvrage.

En conséquence, il est proposé de signer une convention financière entre la Communauté de communes et la commune pour déterminer les engagements de chacun et fixer les modalités de règlement des travaux.

Dans le marché signé avec l'entreprise Colas (Lot 2-VRD du Marché restauration du Quai de la Venelle du Grand Marais), les travaux sur le réseau eau potable sont estimés à 30 000 €TTC (Montant des travaux + 10% d'aléas).

La Communauté de communes Isigny-Omaha Intercom, dans le cadre du marché, réglera les factures à l'entreprise COLAS. La commune d'Isigny-sur-Mer remboursera à la Communauté de communes, le montant total des travaux « Changement de la conduite d'Eau potable », moins le FCTVA, et les subventions accordées.

La commune devrait rembourser à la communauté des communes : Coût de travaux en €TTC (30 000 €) moins le FCTVA (4 921 €), moins les subventions accordées (37,18 % de DSIL = 9 295 €) soit un **coût maximum** pour la commune de **15 784 €**.

Le montant du remboursement par la commune sera ajusté en fonction des factures réglées et du montant des subventions réellement encaissées par la Communauté de communes sur ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention et tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Vote unanime.

Madame la Présidente signale aux élus l'arrivée de Madame KERGRESSE, Comptable Public.

Monsieur LECHIEN, Vice-Président en charge des finances prend la parole et demande aux membres de l'Assemblée s'ils souhaitent une présentation simultanée des comptes administratifs et des comptes de gestion 2019, des affectations de résultat et des budgets prévisionnels 2020 ou s'ils souhaitent une présentation des comptes administratifs 2019 et des affectations de résultat budget par budget puis la présentation et le vote des budgets prévisionnels 2020.

A l'unanimité, il est décidé que les Comptes administratifs et les Comptes de Gestion 2019, les affectations de résultat et les budgets prévisionnels 2020 soient présentés simultanément.

En présence de Madame Michèle KERGRESSE, Comptable public, Monsieur le Vice-Président procède à la présentation des comptes de gestion 2019, des comptes administratifs 2019, des résultats et de leurs affectations ainsi qu'à la présentation des budgets prévisionnels 2020.

Lors de cette présentation, des précisions sont apportées sur certains articles : soit à l'initiative du Vice-président ou de la Présidente, soit pour répondre aux questions des Conseillers Communautaires.

89501 AIRE ACCUEIL GDV :

Section Investissement :

- Article 2113 : Prévision pour acquisition de terrain pour l'aire de grands passages.
- Article 2135 : Report des travaux sur aire de Trévières, travaux engagés en 2019 + enveloppe prévue pour viabilisation terrains pour aire de grands passages.

Il est prévu un emprunt pour financer l'acquisition et les travaux.

89502 OTI :

Section Fonctionnement :

- Chapitre 011 : prévisions inférieures à 2019. Année 2019 exceptionnelle liée au 75^{ème}

89503 SPANC :

Budget HT

Section Fonctionnement :

- Chapitre 011 : + 25 000€ notamment lié aux crédits portés à l'article 611.
- Art 611 : Sous-traitance bureau d'étude pour compléter le travail des techniciens. Nouveau technicien depuis le 01 mars mais plusieurs mois de fonctionnement avec un seul donc, il faut rattraper les visites qui n'ont pas pu être réalisées selon les prévisions.

89504 DSP :

Budget HT

Au 01/01/2020 : fusion des BA 89504 DSP et 89812 REGIE

Cf. délibération DCC n°2019-12-165

Présentation des résultats et du CA du 89512 REGIE puis présentation des résultats et du CA 89512.

Les restes à réaliser sont fusionnés et repris sur le projet de budget 2020 sous le budget annexe 89504.

Section Investissement :

Liste des travaux inscrits au BP 2020 :

- Article 21532 : Réseaux d'assainissement :

Restes à Réaliser : 15060€ Littoral + 6200€ Colleville + 174 730,29€ Trévières + 5 192,97€ Tour et Bernesq
50000€ Solde Trévières + 20000€ Digue La Cambe + 205 000€ Saon+ 16 000€ faisabilité Littoral+780000
Mosles + 15 000 Osmanville + 20 000€ Amgt mairie Osmanville + 10000€ Armoire St Laurent

- Article 2315 : Installations matériel et outillage Restes à Réaliser : Collectif Grandcamp-> 302283,74€
Branchements particuliers Grandcamp
Littoral:(études-travaux 1 561 000€ + études Cormolain-Noron-Le Tronquay (pris 10% de l'estimation des travaux 12 250 000€-7 000 000€(littoral)-> 525 000€ + 25 000€ Grandcamp

- Article 1687 : emprunts auprès de l'agence de l'eau.

89505 Ateliers Relais :

Budget HT

Article 6542 : annulation de créances anciennes sur 2019 pour 14 676€

Pour 2020, plus besoin d'abonder avec une participation du budget principal pour équilibrer ce budget.

89509 ECOLE DE VOILE :

Vote de la section à l'équilibre à 49 345€ pour des reports de 3 456€, + 45 889€ de nouveaux crédits.

89511 TRANSPORTS :

Section Investissement :

Fin du prêt en cours en 2020.

Section Fonctionnement :

- Suite aux dissolutions des syndicats, les résultats 2019 intègrent les résultats des budgets des différents syndicats.
- Diminution des charges de fonctionnement car la Région prend maintenant en charge directement les dépenses liées au prestataire (KEOLIS) ainsi que les grosses factures de réparations.
- Réajustement au niveau des dépenses de personnel pour couvrir les salaires de tous les accompagnateur(trices). Il est aussi prévu la rémunération des 2 chauffeurs qui sont à recruter.

89500 BUDGET PREVISIONNEL :

Section Fonctionnement :

Chapitre 011 : stabilité.

La diminution de 550 000€ est liée au fait que le contingent SDIS était sur ce chapitre en 2019 alors qu'il doit être mis au chapitre 65. Cela a été revu dans la proposition de budget 2020.

- Article 611 :

Monsieur THOMINES pose la question suivante : « pourquoi on prévoit une dépense de 906 000€ alors qu'en 2018 on a consommé 365 941€ ? »

Monsieur LECHIEN répond : Sur cet article, pour 2020 il y a eu des nouvelles dépenses : 55 000 € pour la réparation de la digue de Grandcamp qui était payée en investissement sur 2019. + 92 800 € pour la prestation UFCV qui était payée en 2019 sur l'article 6574 : Subvention + 15 000 € RGDP non payé en 2019 et reporté sur 2020 + 10 000 € projet européen pour école de musique + Etude Gémapi : 55 438 €. Il est demandé que toutes les prestations fournies sous contrat soient mandatées sur cet article.

- Article 6236 / article 6237 / 6238 :

6236 : achat magazines pour médiathèque + réalisation de publications : magazines IOI, flyers, dépliants, partitions, brochures, ...

6237 : pour 2020, il est prévu d'isoler sur cet article toutes les publications IOI et de ne plus les mettre au 6236.

6238 : en lien avec évènementiel : location vaisselle concert, spectacles, expo véhicules anciens, + aide aux associations / culture et sport

- Article 6574 : en 2019, Prestation UFCV + Subventions MAM + subvention versée aux agents pour les mutuelles + participations scolaires. Pour 2020, Les prestations seront payées à l'article 611 et les

participations aux frais de scolarité au 6281. Les subventions à verser aux UNSS seront prévues sur cet article comme indiqué dans la délibération de décembre 2019.

- Article 6553 : Cotisation contingent SDIS qui était au chapitre 011 en 2019.

Chapitre 012 : charges de personnel

- Article 6217 : facturation du personnel par les communes avec un décalage : 2018 facturé sur 2019 et 2019 facturé aussi sur 2019

- Articles rémunération : 64111 et 64131 : intégration de l'évolution des carrières des agents + recrutements de 2020 dont Maison France service, agent culture

Recettes :

Présentation des taux des contributions directes :

Pas de modification des taux pour la part Intercommunale.

Les variations observées sur les états fournis en novembre 2019 par la DGFIP n'étant pas significatives et les bases prévisionnelles 2020 n'étant pas connues, l'hypothèse a été préparée sur les bases prévisionnelles 2019 sur lesquelles on a appliqué les variations de +0,9% sur les bases de la taxe d'habitation et 1,2% sur les bases des taxes foncières.

En recettes de fonctionnement, à l'article 73111, sont reportés les produits TH, TF CFE et Taxe additionnelle FNB soit 7 001 423€ arrondis à 7 000 000 €.

Pour mémoire, lissage en cours sur la CFE et sur les taxes foncière et d'habitation sur 12 ans.

Présentation des taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères :

Hypothèse de travail : il est proposé de maintenir les taux votés en 2019.

Article 73211 : Attributions de compensation : idem 2019. Pour mémoire en 2019, une inversion avait été faite. Une décision modificative en cours d'exercice avait modifié la section fonctionnement dépenses.

5. Présentation des comptes et des résultats 2019 - Adoption des comptes de gestion et approbation des Comptes Administratifs 2019.

Après avoir comparé les comptes administratifs 2019 avec les comptes de gestion 2019 établis par le Comptable Public et s'être assuré que les sommes de chaque compte sont identiques :

Les membres du Conseil Communautaire approuvent les comptes de gestion pour l'exercice 2019.

Intitulé et n° de budget :	VOTE					
Budget Annexe Aire Accueil Gens du voyage (89501)	Pour :	75	Contre :	0	Abstention :	1
Budget Annexe Office de Tourisme (89502)	Pour :	75	Contre :	0	Abstention :	1
Budget Annexe SPANC (89503)	Pour :	75	Contre :	0	Abstention :	1
Budget Annexe Assainissement Collectif DSP (89504)	Pour :	75	Contre :	0	Abstention :	1
Budget Annexe Ateliers relais (89505)	Pour :	75	Contre :	0	Abstention :	1
Budget Annexe ZAE Isigny (89506)	Pour :	75	Contre :	0	Abstention :	1
Budget Annexe ZA Molay (89507)	Pour :	75	Contre :	0	Abstention :	1
Budget Annexe ZA SYNERGIE GRANCAMP(89508)	Pour :	75	Contre :	0	Abstention :	1
Budget Annexe Ecole de voile (89509)	Pour :	75	Contre :	0	Abstention :	1
Budget Annexe TRANSPORTS (89511)	Pour :	75	Contre :	0	Abstention :	1
Budget Annexe Assainissement Collectif REGIE (89512)	Pour :	75	Contre :	0	Abstention :	1
Budget Annexe ZA FORMIGNY (89513)	Pour :	75	Contre :	0	Abstention :	1
Budget Principal (89500)	Pour :	75	Contre :	0	Abstention :	1

Sortie de Madame la Présidente pendant le vote des comptes administratifs conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (la Présidente doit quitter la séance).

Monsieur le Vice-Président de la commission Finances, Henri LECHIEN fait approuver les comptes administratifs 2019.

Intitulé et n° de budget :	VOTE					
Budget Annexe Aire Accueil Gens du voyage (89501)	Pour :	73	Contre :	0	Abstention :	1
Budget Annexe Office de Tourisme (89502)	Pour :	73	Contre :	0	Abstention :	1
Budget Annexe SPANC (89503)	Pour :	73	Contre :	0	Abstention :	1
Budget Annexe Assainissement Collectif DSP (89504)	Pour :	73	Contre :	0	Abstention :	1
Budget Annexe Ateliers relais (89505)	Pour :	73	Contre :	0	Abstention :	1
Budget Annexe ZAE Isigny (89506)	Pour :	73	Contre :	0	Abstention :	1
Budget Annexe ZA Molay (89507)	Pour :	73	Contre :	0	Abstention :	1
Budget Annexe ZA SYNERGIE GRANCAMP(89508)	Pour :	73	Contre :	0	Abstention :	1
Budget Annexe Ecole de voile (89509)	Pour :	73	Contre :	0	Abstention :	1
Budget Annexe TRANSPORTS (89511)	Pour :	73	Contre :	0	Abstention :	1
Budget Annexe Assainissement Collectif REGIE (89512)	Pour :	73	Contre :	0	Abstention :	1
Budget Annexe ZA FORMIGNY (89513)	Pour :	73	Contre :	0	Abstention :	1
Budget Principal (89500)	Pour :	73	Contre :	0	Abstention :	1

Madame MOTTIN demande des précisions sur le compte autres dettes.

Monsieur LECHIEN répond que ce sont des prêts avec avances remboursables de l'agence de l'eau.

Monsieur FURDYNA pose la question suivante : « budget assainissement : investissement non réalisé, pourquoi ? ».

Monsieur CORNIERE répond qu'un certain nombre de travaux sont en cours d'où la visualisation de restes à réaliser importants.

Monsieur LECLERC fait une remarque sur les dépenses et recettes d'investissement du budget école de voile : « pas le même montant ».

Monsieur LECHIEN répond qu'il faut additionner les deux colonnes.

Monsieur THOMINES prend la parole à son tour pour poser quelques questions sur les contrats de services et divers comptes (SDIS, voirie, personnel).

Madame la Présidente fait la remarque que trois commissions finances ont été réalisées que tout le détail

de ces comptes a déjà été vu (c'est juste une question de changement de ligne budgétaire, il y a eu des régularisations de factures pour des changements d'imputations).

6. Affectations des résultats 2019

Il convient de valider l'affectation des résultats et les reports pour chaque budget. Attention, les données envoyées avec le rapport de présentation ont été actualisées. Modifications pour les BA 89504, BA 89511 Transport et BP 89500

L'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par les membres du conseil communautaire après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

- Budget Annexe Aire Accueil Gens du voyage (89501) :

Report de l'excédent d'investissement : 274,26€

Il est proposé d'affecter au résultat et de reprendre sur le budget 2020 le montant de 12 269,64€. L'excédent de fonctionnement à reporter au 31/12/2019 est de 0,00€.

- Budget Annexe Office de Tourisme (89502) :

Report du déficit d'investissement : 37 513,83€

Il est proposé d'affecter au résultat et de reprendre sur le budget 2020 le montant de 108 331,37€. L'excédent de fonctionnement à reporter au 31/12/2019 est de 230,00€.

- Budget Annexe SPANC (89503):

Report de l'excédent d'investissement : 243,52€

Report de l'excédent de fonctionnement : 126 560,21€

- Budget Annexe Assainissement Collectif DSP (89504) + Budget Annexe Assainissement Collectif REGIE (89512) Fusion des 2 budgets au 01/01/2020 :

Report de l'excédent d'investissement de 690 553,05€. Pour le 89504 : excédent de 750 315,92€ et pour le 89512, déficit de 59 762,87€.

Report de l'excédent de fonctionnement : 1 031 144,18€. Pour le 89504 : excédent de 505 111,27€ et pour le 89512, excédent de 526 032,91€.

- Budget Annexe Ateliers relais (89505) :

Report de l'excédent d'investissement : 2 141,40€

Pas de report de fonctionnement

- Budget Annexe ZAE Isigny (89506) :

Report du déficit d'investissement : 50 135,58€

Report du déficit de fonctionnement : 13 723,35€

- Budget Annexe ZA Molay (89507) :

Report du déficit d'investissement : 284 888,20€

Report de l'excédent de fonctionnement : 244 792,98€

- Budget Annexe ZA SYNERGIE GRANDCAMP (89508) :

Report du déficit d'investissement : 6 884,00€
Pas de report de fonctionnement

- Budget Annexe Ecole de voile (89509) :

Report de l'excédent d'investissement de 7 736,38€
Pas d'excédent ni de déficit de fonctionnement
Pas d'affectation de résultat

- Budget Annexe TRANSPORTS (89511) :

Report du déficit d'investissement de 10 409,71€ dont 507,72€ suite à intégration après dissolution des syndicats au 01/01/2019.

Excédent de clôture de 36 700,29€ suite à intégration après dissolution des syndicats.

Il est proposé d'affecter au résultat le montant de 10 409,71€.

Report de l'excédent de fonctionnement de 26 290,58€.

- Budget Annexe Assainissement Collectif REGIE (89512) :

Fusionné au BA 89504 Assainissement Collectif DSP au 01/01/2020

- Budget Annexe ZA FORMIGNY (89513) :

Report du déficit d'investissement : 19 538,17€
Report de l'excédent de fonctionnement de 0,17€

Budget Principal 89500 :

Report du déficit d'investissement : 2 044 922,48€

Il est décidé d'affecter au résultat et de reprendre sur le budget 2020 le montant de 1 308 781,48€.
L'excédent de fonctionnement à reporter au 31/12/2019 est de 1 560 827,48€.

A la majorité, les membres de l'Assemblée délibérante valident les reports et les affectations tels que présentés.

Vote : Pour : 75 Contre : 0 Abstention : 1

7. Présentation et vote des taux des contributions directes.

Après avoir pris connaissance des produits attendus en application de l'hypothèse présentée sans modification des taux et après en avoir délibéré, les taux sont proposés tels qu'il suit :

Taxe d'habitation : 10,14%

Taxe sur le foncier bâti : 11,47%

Taxe sur le foncier non bâti : 19,33%

Taux CFE : 20,16%

Les taux présentés sont votés à l'unanimité.

Vote unanime.

8. Présentation et vote des taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères

Après en avoir délibéré, les taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères sont proposés tels qu'il suit :

01 ISIGNY BOURG :	16,29%
02 GRANDCAMP :	17,04%
03 AUTRES COMMUNES :	15,03%

Les taux présentés sont votés à l'unanimité.

Vote unanime.

9. Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur

En application des dispositions de l'article 97 de la loi du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Etablissements Publics Locaux.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor.

La demande est soumise à l'Assemblée délibérante.

ETAT LIQUIDATIF

CC ISIGNY OMAHA INTERCOM

COMPTABLE PAYEUR	Objet de la dépense:
CFP ISIGNY SUR MER	Indemnité de conseil 2019
10 RUE DES RELIGIEUSES	Taux de l'indemnité 100%
14230 ISIGNY SUR MER	2 343,62
	Indemnité de confection budget
	45,73
	Montant brut
	2 389,35 €
CRÉANCIER	A précompter:
KERGRESSE MICHELE	C.S.G. 2,40% + 6,80%
COMPTABLE	215,97
30003 00449 00056051650 83	R.D.S. 0,50%
	11,73
	1% solidarité
	0,00

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

- Demande le concours du Comptable public pour assurer des prestations de conseil
- Accorde l'indemnité de conseil au taux de 100% par an soit pour l'année 2019, 2 343,62 € brut
- Précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Michèle KERGRESSE, Comptable public
- Et lui accorde également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73€ brut

Vote unanime.

10. Autorisation pour la signature des avenants modifiant les imputations sur les procès-verbaux contradictoires de mise à disposition des biens et équipements affectés à la compétence Assainissement Collectif.

Monsieur LECHIEN signale que suite à des erreurs d'imputation sur le budget assainissement de certaines communes, le Trésor Public a modifié certains articles. Il est donc nécessaire d'acter ces modifications par délibération au niveau de la commune et de l'intercommunalité. Cela ne modifie pas le montant du transfert, il s'agit de modifications d'article à article.

AVENANT n°1 au PROCES-VERBAL CONTRADICTOIRE DE MISE A DISPOSITION DES BIENS ET EQUIPEMENTS AFFECTES A LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Commune de Ste MARGUERITE d'ELLE

Vu le procès-verbal signé entre la commune de Ste Marguerite d'Elle et la communauté de communes Isigny-Omahia Intercom pour le transfert des biens et équipements au 31 décembre 2017,

Vu les anomalies constatées par le trésor public avant transfert des comptes sur les emprunts du service assainissement collectif et corrigées sur l'exercice 2019,

Il y a lieu de modifier l'état de la dette de l'assainissement collectif au 31 décembre 2017 comme suit :

Prêteur	n° emprunt	Capital initial	Capital restant dû au 31.12.2017
-Crédit Agricole	155463230	120 000.00	101 502.27
-Crédit Agricole	136764428	200 000.00	165 969.60 = 267 471.87 article 1641
-Agence de l'eau	100505200	27 846.00	11 138.40
-Agence de l'eau	10232661	68 250.00	40 950.00
-Agence de l'eau	10232311	53 800.00	37 660.00
-Agence de l'eau	100314600	62 636.00	25 054.42 = 114 802.82 article 16878
		Soit un total d'encours de	382 274.69 euros

AVENANT n°1 au PROCES-VERBAL CONTRADICTOIRE DE MISE A DISPOSITION DES BIENS ET EQUIPEMENTS AFFECTES A LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Commune de GRANDCAMP-MAISY

Vu le procès-verbal signé entre la commune de Grandcamp-Maisy et la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom pour le transfert des biens et équipements au 31 décembre 2017,

Vu les anomalies constatées par le trésor public avant transfert des comptes sur les emprunts du service assainissement collectif et corrigées sur l'exercice 2019,

Il y a lieu de modifier l'état de la dette de l'assainissement collectif au 31 décembre 2017 comme suit :

Prêteur	n° emprunt	Capital initial	Capital restant dû au 31.12.2017
-Caisse Dépôt	14904	1 260 672.00	1 260 672.00
-Agence de l'eau	05157400	106 000.00	21 199.99 = <u>1 281 871.99 article 1641</u>
-Agence de l'eau	10511331	480 000.00	432 000.00 = <u>432 000.00 article 16878</u>
<u>Soit un total d'encours de</u>			<u>1 713 871.99 euros</u>

Vu que l'emprunt de l'Agence de l'eau n° 10511331 pour un montant partiel de 300 000 euros avait été imputé à l'article 1318 (subvention reçue),

Le nouveau solde des subventions reçues (1318) au 31 décembre 2017 s'élève à 2 029 563.89 euros

AVENANT n°1 au PROCES-VERBAL CONTRADICTOIRE DE MISE A DISPOSITION DES BIENS ET EQUIPEMENTS AFFECTES A LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Commune de BALLEROY

Vu le procès-verbal signé entre la commune de Balleroy et la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom pour le transfert des biens et équipements au 31 décembre 2017,

Vu les anomalies constatées par le trésor public avant transfert des comptes sur les emprunts du service assainissement collectif et corrigées sur l'exercice 2019,

Il y a lieu de modifier l'état de la dette de l'assainissement collectif au 31 décembre 2017 comme suit :

Prêteur	n° emprunt	Capital initial	Capital restant dû au 31.12.2017
-Crédit Agricole	52013376396	66 000.00	12 526.81
-Caisse d'Epargne	20800168	20 000.00	9 776.63
-Crédit Agricole	10000017853	235 000.00	117 500.00
-Crédit Agricole	00081427897	160 000.00	128 000.00 = <u>267 803.44 article 1641</u>
-Agence de l'eau	10403972	32 992.00	31 342.40
-Agence de l'eau	1007926	11 268.00	5 258.40
-Agence de l'eau	10409701	141 724.00	127 551.60 = <u>164 152.40 article 16878</u>

Soit un total d'encours de 431 955.84 euros

Vu que l'emprunt de l'Agence de l'eau n° 10403972 d'un montant de 32 992 euros avait été imputé à l'article 1318 (subvention reçue),

Le nouveau solde des subventions reçues (1318) au 31 décembre 2017 s'élève à 1 043 269.52 euros

AVENANT n°1 au PROCES-VERBAL CONTRADICTOIRE DE MISE A DISPOSITION DES BIENS ET EQUIPEMENTS AFFECTES A LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Commune de St PAUL DU VERNAY

Vu le procès-verbal signé entre la commune de St Paul du Vernay et la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom pour le transfert des biens et équipements au 31 décembre 2017,

Vu les anomalies constatées par le trésor public avant transfert des comptes sur l'article 1311 subvention d'équipement transférable du service assainissement collectif pour un montant de 145 523 euros,

S'agissant de subventions reçues au titre de travaux chez les particuliers, il y a lieu d'affecter ces recettes à l'article 4582, les dépenses ayant été comptabilisées à l'article 4583 (opérations sous mandat),

Vu que ces anomalies ont été corrigées sur l'exercice 2019,

Le nouveau solde des subventions reçues (1311) au 31 décembre 2017 s'élève à 173 921.01 euros.

AVENANT n°1 au PROCES-VERBAL CONTRADICTOIRE DE MISE A DISPOSITION DES BIENS ET EQUIPEMENTS AFFECTES A LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Commune de OSMANVILLE

Vu le procès-verbal signé entre la commune de OSMANVILLE et la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom pour le transfert des biens et équipements au 31 décembre 2017,

Vu l'état du compte 203 sur l'état d'actif de la commune d'Osmanville,

Etant donné qu'il n'est pas possible de transférer sur le budget assainissement collectif un bien affecté à l'article 203 qui est suivi de travaux sur l'assainissement collectif pour un montant de 59 029.17 euros,

Vu que le bien sera transféré dans un premier temps à l'article 2156 sur le budget de la commune,

Dès que cette écriture sera passée sur le budget de la commune, cette somme sera transférée sur le budget Régie assainissement collectif de la Communauté de communes de Isigny-Omaha Intercom sur l'exercice 2019,

L'état d'actif de l'assainissement collectif de la commune de Osmanville au 31 décembre 2019 sera donc modifié comme suit :

Article 203 Frais d'études	0
Article 2156 Frais d'études pour raccordement station Isigny sur mer	59 029.17 euros

A l'unanimité, les Conseillers Communautaires actent les modifications présentées et autorisent la Présidente à signer les procès-verbaux modifiés.

Vote unanime.

11. Présentation et vote des budgets prévisionnels 2020.

Monsieur LECHIEN fait une présentation par chapitre pour chaque budget :

BA 89501 – Aire Accueil Gens du voyage :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
16 EMPRUNTS ET DETTES	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	73 277,13	12 543,90	65 456,10	65 456,10	78 000,00
TOTAL SECTION	74 277,13	12 543,90	66 456,10	66 456,10	79 000,00

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 Excédent antérieur reporté	137,13		274,26	274,26	274,26
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIC			1 316,10	1 316,10	1 316,10
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	140,00		140,00	140,00	140,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS			12 269,64	12 269,64	12 269,64
16 EMPRUNTS ET DETTES	74 000,00		65 000,00	65 000,00	65 000,00
TOTAL SECTION	74 277,13	0,00	79 000,00	79 000,00	79 000,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEF	93 160,00		97 840,00	97 840,00	97 840,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	470,00		500,00	500,00	500,00
022 DEPENSES IMPREVUES	1 950,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.			1 316,10	1 316,10	1 316,10
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	140,00		140,00	140,00	140,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	2 570,00		453,90	453,90	453,90
66 CHARGES FINANCIERES	500,00		500,00	500,00	500,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	150,00		150,00	150,00	150,00
TOTAL SECTION	98 940,00	0,00	102 900,00	102 900,00	102 900,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
70 PRODUITS DES SERVICES	9 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	89 930,00		96 870,00	96 870,00	96 870,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	10,00		10,00	10,00	10,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			20,00	20,00	20,00
TOTAL SECTION	98 940,00	0,00	102 900,00	102 900,00	102 900,00

BA 895802 -Office de Tourisme :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 Déficit antérieur reporté	8 701,91		37 513,83	37 513,83	37 513,83
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	460,00		230,00	230,00	230,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELL	8 000,00	2 688,00	12,17	12,17	2 700,17
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	143 050,09	68 129,54	63 607,46	63 607,46	131 737,00
TOTAL SECTION	160 212,00	70 817,54	101 363,46	101 363,46	172 181,00

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIC	30 832,49				
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	17 700,00		15 648,00	15 648,00	15 648,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	37 729,51		134 671,37	134 671,37	134 671,37
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMEN	31 000,00		1 261,00	1 261,00	1 261,00
16 EMPRUNTS ET DETTES	40 000,00		20 600,63	20 600,63	20 600,63
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELL	2 950,00				
TOTAL SECTION	160 212,00	0,00	172 181,00	172 181,00	172 181,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENE	355 648,00		331 585,00	331 585,00	331 585,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	528 000,00		543 000,00	543 000,00	543 000,00
022 DEPENSES IMPREVUES	2 400,00		2 400,00	2 400,00	2 400,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.	30 832,49				
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	17 700,00		15 648,00	15 648,00	15 648,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	800,00		800,00	800,00	800,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL SECTION	937 380,49	0,00	895 433,00	895 433,00	895 433,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
002 Excédent antérieur reporté			230,00	230,00	230,00
013 ATTENUATION DE CHARGES	100,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	460,00		230,00	230,00	230,00
70 PRODUITS DES SERVICES	55 010,00		47 000,00	47 000,00	47 000,00
73 IMPOTS ET TAXES	265 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	605 957,49		578 923,00	578 923,00	578 923,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7 020,00		7 040,00	7 040,00	7 040,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00		1 010,00	1 010,00	1 010,00
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENT	3 733,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL SECTION	937 380,49	0,00	895 433,00	895 433,00	895 433,00

BA 89503 – SPANC :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REF	1 641,10				
020 DEPENSES IMPREVUES			3 009,00	3 009,00	3 009,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	5 500,00		2 800,00	2 800,00	2 800,00
4581 OPERATION COMPTES DE TIERS	426 865,00	115 227,00	150 273,00	150 273,00	265 500,00
TOTAL SECTION	434 006,10	115 227,00	156 082,00	156 082,00	271 309,00

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT F			243,52	243,52	243,52
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIC	1 265,00				
040 OP ORDRE TRANSF ENTRE SECT	4 235,00		5 565,48	5 565,48	5 565,48
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	1 641,10				
4582 OPERATION COMPTES DE TIERS	426 865,00	115 227,00	150 273,00	150 273,00	265 500,00
TOTAL SECTION	434 006,10	115 227,00	156 082,00	156 082,00	271 309,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEF	75 675,00		101 016,00	101 016,00	101 016,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	116 500,00		127 100,00	127 100,00	127 100,00
022 DEPENSES IMPREVUES	8 000,00		14 000,00	14 000,00	14 000,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.	1 265,00				
042 OP ORDRE DE TRANSF SECTION	4 235,00		5 565,48	5 565,48	5 565,48
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	5 010,00		5 010,52	5 010,52	5 010,52
66 CHARGES FINANCIERES			500,00	500,00	500,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	27 625,00		29 500,00	29 500,00	29 500,00
TOTAL SECTION	238 310,00	0,00	282 692,00	282 692,00	282 692,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
002 Excédent antérieur reporté	59 669,90		126 560,21	126 560,21	126 560,21
013 ATTENUATION DE CHARGES	10,00		11,79	11,79	11,79
70 VENTES DE PRODUITS	163 400,00		154 000,00	154 000,00	154 000,00
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	11 100,00		2 100,00	2 100,00	2 100,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	10,00		10,00	10,00	10,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10,10		10,00	10,00	10,00
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENT	4 110,00				
TOTAL SECTION	238 310,00	0,00	282 692,00	282 692,00	282 692,00

BA 89512 – Assainissement Collectif REGIE : Pour mémoire.

Pour mémoire, CA 2019 pour le 89512 AC REGIE fusionné au 89504 AC DSP au 01/01/2020.

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REF	57 587,91				
040 OP ORDRE TRANSF ENTRE SECT	101 300,00				
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	39 575,37				
16 EMPRUNTS ET DETTES	200 250,00				
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	506 752,00				
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 000,00				
4581 OPERATION POUR COMPTE DE	5 000,00				
TOTAL SECTION	911 465,28	0,00	0,00	0,00	0,00

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIC	196 325,06				
040 OP ORDRE TRANSF ENTRE SECT	268 000,00				
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	201 170,22				
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	169 470,00				
4582 OPERATION POUR COMPTE DE	76 500,00				
TOTAL SECTION	911 465,28	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEF	532 000,00				
012 CHARGES DE PERSONNEL	115 200,00				
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	45 000,00				
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.	196 325,06				
042 OP ORDRE DE TRANSF SECTION	268 000,00				
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	5 050,00				
66 CHARGES FINANCIERES	74 400,00				
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 100,78				
TOTAL SECTION	1 260 075,84	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
002 Excédent antérieur reporté	225 769,84				
042 OP ORDRE DE TRANSF SECTION	101 300,00				
70 VENTES DE PRODUITS	672 206,00				
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	160 800,00				
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	100 000,00				
TOTAL SECTION	1 260 075,84	0,00	0,00	0,00	0,00

BA 89504 – AC DSP :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REF	237 900,89				
040 OP ORDRE TRANSF ENTRE SECT	160 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES	184 000,00		415 000,00	415 000,00	415 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	2 294 854,00	322 957,33	1 116 042,67	1 116 042,67	1 439 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	500 000,00	302 283,74	2 111 000,26	2 111 000,26	2 413 284,00
4581 OPERATIONS POUR CPTÉ DE TII	78 000,00	4 862,00	18 000,00	18 000,00	22 862,00
TOTAL SECTION	3 454 754,89	630 103,07	3 960 042,93	3 960 042,93	4 590 146,00

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT F			690 553,05	690 553,05	690 553,05
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIC	385 479,89		945 589,00	945 589,00	945 589,00
040 OP ORDRE TRANSF ENTRE SECT	285 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMEN	1 680 967,00	726 356,00	454 335,00	454 335,00	1 180 691,00
16 EMPRUNTS ET DETTES	706 408,00		1 045 312,95	1 045 312,95	1 045 312,95
4582 OPERATIONS POUR CPTÉ DE TII	396 900,00	128 000,00			128 000,00
TOTAL SECTION	3 454 754,89	854 356,00	3 735 790,00	3 735 790,00	4 590 146,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEF	194 300,00		621 450,00	621 450,00	621 450,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	30 500,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS			26 000,00	26 000,00	26 000,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.	385 479,89		945 589,00	945 589,00	945 589,00
042 OP ORDRE DE TRANSF SECTION	285 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	1 500,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	38 500,00		125 000,00	125 000,00	125 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 941,75		194 905,00	194 905,00	194 905,00

TOTAL SECTION	971 221,64	0,00	2 624 944,00	2 624 944,00	2 624 944,00
----------------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
002 Excédent antérieur reporté	239 176,64		1 031 144,18	1 031 144,18	1 031 144,18
042 OP ORDRE DE TRANSF SECTION	160 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
70 VENTES DE PRODUITS	477 045,00		973 000,00	973 000,00	973 000,00
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	95 000,00		319 000,00	319 000,00	319 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			1 799,82	1 799,82	1 799,82

TOTAL SECTION	971 221,64	0,00	2 624 944,00	2 624 944,00	2 624 944,00
----------------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

BA 89505 – Ateliers relais :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 Déficit antérieur reporté	31 862,61				
16 EMPRUNTS ET DETTES	5 000,00		5 500,00	5 500,00	5 500,00

TOTAL SECTION	36 862,61	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
----------------------	------------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 Excédent antérieur reporté			2 141,40	2 141,40	2 141,40
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	31 862,61				
16 EMPRUNTS ET DETTES	5 000,00		3 358,60	3 358,60	3 358,60

TOTAL SECTION	36 862,61	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
----------------------	------------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEF	14 100,00		15 450,00	15 450,00	15 450,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	470,00		1 200,00	1 200,00	1 200,00
022 DEPENSES IMPREVUES	1 000,00		800,00	800,00	800,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	14 690,00		4 010,00	4 010,00	4 010,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			2 058,00	2 058,00	2 058,00

TOTAL SECTION	30 260,00	0,00	23 518,00	23 518,00	23 518,00
----------------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
70 PRODUITS DES SERVICES	3 000,00		4 500,00	4 500,00	4 500,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	18 177,00				
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	9 083,00		19 018,00	19 018,00	19 018,00

TOTAL SECTION	30 260,00	0,00	23 518,00	23 518,00	23 518,00
----------------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

BA 89506 – ZA Isypôle :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 Déficit antérieur reporté			50 135,58	50 135,58	50 135,58
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 079 564,99		1 102 679,61	1 102 679,61	1 102 679,61
16 EMPRUNTS ET DETTES	37 400,00		38 240,00	38 240,00	38 240,00

TOTAL SECTION	1 116 964,99	0,00	1 191 055,19	1 191 055,19	1 191 055,19
----------------------	--------------	------	--------------	--------------	--------------

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 Excédent antérieur reporté	18 717,84				
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	809 190,15		840 699,61	840 699,61	840 699,61
16 EMPRUNTS ET DETTES	289 057,00		350 355,58	350 355,58	350 355,58

TOTAL SECTION	1 116 964,99	0,00	1 191 055,19	1 191 055,19	1 191 055,19
----------------------	--------------	------	--------------	--------------	--------------

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
002 Déficit antérieur reporté	38 090,51		13 723,35	13 723,35	13 723,35
011 CHARGES A CARACTERE GENEF	243 925,00		241 300,00	241 300,00	241 300,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 500,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	809 190,15		840 699,61	840 699,61	840 699,61
043 TRANSFERTS A L'INT.DE LA SEC	35 345,00		24 980,00	24 980,00	24 980,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	5,00		317 200,65	317 200,65	317 200,65
66 CHARGES FINANCIERES	23 950,00		18 175,00	18 175,00	18 175,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	303 657,33				

TOTAL SECTION	1 456 662,99	0,00	1 458 578,61	1 458 578,61	1 458 578,61
----------------------	--------------	------	--------------	--------------	--------------

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 079 564,99		1 102 679,61	1 102 679,61	1 102 679,61
043 OPE.D'ORDRE A L'INT.DE LA SEC	35 345,00		24 980,00	24 980,00	24 980,00
70 PRODUITS DES SERVICES	332 612,00		330 914,00	330 914,00	330 914,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	9 136,00				
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	5,00		5,00	5,00	5,00

TOTAL SECTION	1 456 662,99	0,00	1 458 578,61	1 458 578,61	1 458 578,61
----------------------	--------------	------	--------------	--------------	--------------

BA 89507 – ZA Molay :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 Déficit antérieur reporté	498 018,20		284 888,20	284 888,20	284 888,20
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	299 751,00		659 916,00	659 916,00	659 916,00

TOTAL SECTION	797 769,20	0,00	944 804,20	944 804,20	944 804,20
----------------------	------------	------	------------	------------	------------

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	498 018,20		284 888,20	284 888,20	284 888,20
16 EMPRUNTS ET DETTES	299 751,00		659 916,00	659 916,00	659 916,00

TOTAL SECTION	797 769,20	0,00	944 804,20	944 804,20	944 804,20
----------------------	------------	------	------------	------------	------------

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEF	75 840,00		468 400,00	468 400,00	468 400,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 500,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	498 018,20		284 888,20	284 888,20	284 888,20
043 TRANSFERTS A L'INT.DE LA SEC	7 845,00				
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	5,00		274 125,78	274 125,78	274 125,78
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	216 355,25				
TOTAL SECTION	800 563,45	0,00	1 029 913,98	1 029 913,98	1 029 913,98

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
002 Excédent antérieur reporté	233 986,45		244 792,98	244 792,98	244 792,98
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	299 751,00		659 916,00	659 916,00	659 916,00
043 OPE.D'ORDRE A L'INT.DE LA SEC	7 845,00				
70 PRODUITS DES SERVICES	119 976,00				
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	139 000,00		125 200,00	125 200,00	125 200,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	5,00		5,00	5,00	5,00
TOTAL SECTION	800 563,45	0,00	1 029 913,98	1 029 913,98	1 029 913,98

BA 89508 – ZA Synergie Grandcamp :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 Déficit antérieur reporté			6 884,00	6 884,00	6 884,00
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	193 652,00		231 089,00	231 089,00	231 089,00
16 EMPRUNTS ET DETTES	13 521,00		13 521,00	13 521,00	13 521,00
TOTAL SECTION	207 173,00	0,00	251 494,00	251 494,00	251 494,00

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la présidente	Votes du conseil communautaire	Total
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			6 884,00	6 884,00	6 884,00
16 EMPRUNTS ET DETTES	207 173,00		244 610,00	244 610,00	244 610,00
TOTAL SECTION	207 173,00	0,00	251 494,00	251 494,00	251 494,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la présidente	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEF	193 647,00		221 700,00	221 700,00	221 700,00
012 CHARGES DE PERSONNEL			2 500,00	2 500,00	2 500,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			6 884,00	6 884,00	6 884,00
043 TRANSFERTS A L'INT.DE LA SEC	5 095,00		4 005,00	4 005,00	4 005,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	5,00		10,00	10,00	10,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 305,00				
TOTAL SECTION	202 052,00	0,00	235 099,00	235 099,00	235 099,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la présidente	Votes du conseil communautaire	Total
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	193 652,00		231 089,00	231 089,00	231 089,00
043 OPE.D'ORDRE A L'INT.DE LA SEC	5 095,00		4 005,00	4 005,00	4 005,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	3 300,00				
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	5,00		5,00	5,00	5,00
TOTAL SECTION	202 052,00	0,00	235 099,00	235 099,00	235 099,00

BA 89509 – Ecole de voile

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
020 DEPENSES IMPREVUES	2 000,00		3 020,00	3 020,00	3 020,00
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 175,00		3 825,00	3 825,00	3 825,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	37 200,00	3 456,00	39 044,00	39 044,00	42 500,00

TOTAL SECTION	43 375,00	3 456,00	45 889,00	45 889,00	49 345,00
----------------------	------------------	-----------------	------------------	------------------	------------------

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 Excédent antérieur reporté	8 079,64		7 736,38	7 736,38	7 736,38
024 PRODUIT DES CESSIONS	-2 670,00				
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	24 787,00		21 270,00	21 270,00	21 270,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	11 345,00		4 738,62	4 738,62	4 738,62
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	9 200,00		15 600,00	15 600,00	15 600,00

TOTAL SECTION	50 741,64	0,00	49 345,00	49 345,00	49 345,00
----------------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	55 020,00		35 750,00	35 750,00	35 750,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	66 000,00		67 000,00	67 000,00	67 000,00
022 DEPENSES IMPREVUES	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	24 787,00		21 270,00	21 270,00	21 270,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	100,00		100,00	100,00	100,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	650,00		500,00	500,00	500,00

TOTAL SECTION	147 557,00	0,00	125 620,00	125 620,00	125 620,00
----------------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
013 ATTENUATION DE CHARGES	50,00		10,00	10,00	10,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 175,00		3 825,00	3 825,00	3 825,00
70 PRODUITS DES SERVICES	61 240,00		59 270,00	59 270,00	59 270,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	63 958,00		47 665,00	47 665,00	47 665,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	13 164,00		12 500,00	12 500,00	12 500,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 970,00		2 350,00	2 350,00	2 350,00

TOTAL SECTION	147 557,00	0,00	125 620,00	125 620,00	125 620,00
----------------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

BA 89511 – Transports

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REF			10 409,71	10 409,71	10 409,71
16 EMPRUNTS ET DETTES	6 900,00		5 160,00	5 160,00	5 160,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	5 300,00				

TOTAL SECTION	12 200,00	0,00	15 569,71	15 569,71	15 569,71
----------------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	2 942,56				
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIC	9 257,44		5 160,00	5 160,00	5 160,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS			10 409,71	10 409,71	10 409,71

TOTAL SECTION	12 200,00	0,00	15 569,71	15 569,71	15 569,71
----------------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEF	542 655,00		216 500,00	216 500,00	216 500,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	405 000,00		445 550,00	445 550,00	445 550,00
022 DEPENSES IMPREVUES	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.	9 257,44		5 160,00	5 160,00	5 160,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	1 200,00		650,00	650,00	650,00
66 CHARGES FINANCIERES	67,00		15,00	15,00	15,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 050,00		600,00	600,00	600,00

TOTAL SECTION	960 229,44	0,00	669 475,00	669 475,00	669 475,00
----------------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
002 Excédent antérieur reporté	110 380,02		26 290,58	26 290,58	26 290,58
013 ATTENUATION DE CHARGES	5 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
70 VENTES DE PRODUITS	104 590,00		139 000,00	139 000,00	139 000,00
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	738 649,42		498 179,42	498 179,42	498 179,42
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	1 600,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10,00		5,00	5,00	5,00

TOTAL SECTION	960 229,44	0,00	669 475,00	669 475,00	669 475,00
----------------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

BA 89513 – ZA Formigny

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 Déficit antérieur reporté			19 538,17	19 538,17	19 538,17
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	269 395,00		295 143,17	295 143,17	295 143,17

TOTAL SECTION	269 395,00	0,00	314 681,34	314 681,34	314 681,34
----------------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la présidente	Votes du conseil communautaire	Total
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			19 538,17	19 538,17	19 538,17
16 EMPRUNTS ET DETTES	269 395,00		295 143,17	295 143,17	295 143,17

TOTAL SECTION	269 395,00	0,00	314 681,34	314 681,34	314 681,34
----------------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la présidente	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEF	269 390,00		273 000,00	273 000,00	273 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL			2 600,00	2 600,00	2 600,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			19 538,17	19 538,17	19 538,17
043 TRANSFERTS A L'INT.DE LA SEC	5 095,00		3 105,00	3 105,00	3 105,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	5,00		10,17	10,17	10,17
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 305,00				

TOTAL SECTION	277 795,00	0,00	298 253,34	298 253,34	298 253,34
----------------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la présidente	Votes du conseil communautaire	Total
002 Excédent antérieur reporté			0,17	0,17	0,17
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	269 395,00		295 143,17	295 143,17	295 143,17
043 OPE.D'ORDRE A L'INT.DE LA SEC	5 095,00		3 105,00	3 105,00	3 105,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	3 300,00				
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	5,00		5,00	5,00	5,00
TOTAL SECTION	277 795,00	0,00	298 253,34	298 253,34	298 253,34

BP 89500 – Budget Principal :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 Déficit antérieur reporté	1 112 143,79		2 044 922,48	2 044 922,48	2 044 922,48
020 DEPENSES IMPREVUES	601,21		200 000,00	200 000,00	200 000,00
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	500,00		45 479,52	45 479,52	45 479,52
16 EMPRUNTS ET DETTES	653 590,00		688 500,00	688 500,00	688 500,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELI	119 527,00		111 240,00	111 240,00	111 240,00
204 SUBVENTIONS EQUIPEMENT VEI			151 100,00	151 100,00	151 100,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	788 760,00	259 126,00	278 374,00	278 374,00	537 500,00
4581 OPERATIONS D'INV. SOUS MANI	402 340,00	91 194,00	314 806,00	314 806,00	406 000,00
201701 ECOLE STE MARGUERITE	1 500,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
201702 ECOLE ST PAUL DU VERNAY	1 400,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
201703 ECOLE ELEM BALLEROY	8 529,00				
201704 PSLA TREVIERES	1 027 471,00	25 410,00	5 115,00	5 115,00	30 525,00
201705 PMA TOUR EN BESSIN	66 019,00	648,00	4 302,00	4 302,00	4 950,00
201708 AMNGT VENELLE ISIGNY SUR I	1 613 666,00	716 748,00	505 346,00	505 346,00	1 222 094,00
201709 PLUI ET URBANISME	474 300,00	18 478,00	178 322,00	178 322,00	196 800,00
201711 VOIRIE PRG	1 371 710,00	32 960,00	1 035 300,00	1 035 300,00	1 068 260,00
201801 DEMOLITION HOTEL MOLAY	420 000,00	409 500,00			409 500,00
201802 EXTENSION PSLA ISIGNY	600 000,00	76 165,00	629 195,00	629 195,00	705 360,00
201803 AMNGT BOURG TREVIERES	1 964 080,00	1 466 897,00	-300 097,00	-300 097,00	1 166 800,00
201804 ACCESSIBILITE BATIMENT EPC	224 640,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
201805 TRAVAUX PERRE GRANDCAMP	42 100,00				
201806 CANTINE CORMOLAIN	25 500,00	990,00			990,00
201807 DETR TRAVAUX ECOLES 2018	100 934,00				
201901 PSLA MOLAY	100 000,00	75 800,00	1 737 200,00	1 737 200,00	1 813 000,00
201902 ECOLE DES POTERIES	1 890 600,00	171 816,00	3 143 944,00	3 143 944,00	3 315 760,00
20201 EXTENSION ECOLE CORMOLAI			95 000,00	95 000,00	95 000,00
20202 GYMNASSE MOLAY			732 000,00	732 000,00	732 000,00
TOTAL SECTION	13 009 911,00	3 345 732,00	11 683 049,00	11 683 049,00	15 028 781,00

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIC	1 532 485,27		1 293 282,52	1 293 282,52	1 293 282,52
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	423 840,00		422 905,00	422 905,00	422 905,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	3 260 260,73		3 937 505,48	3 937 505,48	3 937 505,48
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	203 909,00	35 866,00	242 872,00	242 872,00	278 738,00
16 EMPRUNTS ET DETTES			1 780 000,00	1 780 000,00	1 780 000,00
4582 OPERATIONS D'INV. SOUS MANI	402 340,00	133 145,00	405 855,00	405 855,00	539 000,00
201702 ECOLE ST PAUL DU VERNAY	20 632,00				
201703 ECOLE ELEM BALLEROY	82 941,00				
201704 PSLA TREVIERES	644 704,00	334 951,00	-29 951,00	-29 951,00	305 000,00
201705 PMA TOUR EN BESSIN	450 050,00	281 027,00	44 473,00	44 473,00	325 500,00
201708 AMNGT VENELLE ISIGNY SUR I	1 319 872,00	1 097 517,00	-283 208,00	-283 208,00	814 309,00
201709 PLUI ET URBANISME	348 869,00	108 547,00	47 771,00	47 771,00	156 318,00
201711 VOIRIE PRG	200 000,00	140 000,00	200 000,00	200 000,00	340 000,00
201801 DEMOLITION HOTEL MOLAY	280 000,00	280 000,00			280 000,00
201802 EXTENSION PSLA ISIGNY	500 532,00	180 513,00	200 007,00	200 007,00	380 520,00
201803 AMNGT BOURG TREVIERES	1 597 373,00	1 095 854,00	-232 404,00	-232 404,00	863 450,00
201804 ACCESSIBILITE BATIMENT EPC	59 720,00	59 720,00			59 720,00
201805 TRAVAUX PERRE GRANDCAMP	48 000,00				
201806 CANTINE BIBLIO CORMOLAIN	33 500,00	33 500,00			33 500,00
201807 DETR TRAVAUX ECOLES 2018	48 233,00	48 233,00			48 233,00
201901 PSLA MOLAY			1 206 100,00	1 206 100,00	1 206 100,00
201902 ECOLE DES POTERIES	1 552 650,00	253 000,00	1 223 700,00	1 223 700,00	1 476 700,00
20202 GYMNASSE MOLAY			488 000,00	488 000,00	488 000,00

TOTAL SECTION	13 009 911,00	4 081 873,00	10 946 908,00	10 946 908,00	15 028 781,00
----------------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEF	4 694 405,27		4 143 663,00	4 143 663,00	4 143 663,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	5 771 240,00		5 750 799,00	5 750 799,00	5 750 799,00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	952 088,96		952 102,00	952 102,00	952 102,00
022 DEPENSES IMPREVUES	6 033,00		491 000,00	491 000,00	491 000,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.	1 532 485,27		1 293 282,52	1 293 282,52	1 293 282,52
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	423 840,00		422 905,00	422 905,00	422 905,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	4 179 140,00		4 627 038,37	4 627 038,37	4 627 038,37
66 CHARGES FINANCIERES	138 995,50		142 125,11	142 125,11	142 125,11
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 000,00		176 850,00	176 850,00	176 850,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT	15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00

TOTAL SECTION	17 729 228,00	0,00	18 014 765,00	18 014 765,00	18 014 765,00
----------------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
002 Excédent antérieur reporté	1 080 235,62		1 560 827,48	1 560 827,48	1 560 827,48
013 ATTENUATION DE CHARGES	69 000,00		24 600,00	24 600,00	24 600,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	500,00		45 479,52	45 479,52	45 479,52
70 PRODUITS DES SERVICES	2 221 570,38		2 205 369,00	2 205 369,00	2 205 369,00
73 IMPOTS ET TAXES	11 922 937,00		12 008 548,00	12 008 548,00	12 008 548,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	2 324 329,00		2 033 285,00	2 033 285,00	2 033 285,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	91 956,00		107 956,00	107 956,00	107 956,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 700,00		28 700,00	28 700,00	28 700,00

TOTAL SECTION	17 729 228,00	0,00	18 014 765,00	18 014 765,00	18 014 765,00
----------------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

Suite à ces divers échanges, les budgets prévisionnels ayant été présentés, Madame la Présidente propose de passer au vote.

Il est demandé aux Conseillers Communautaires de se prononcer sur les modalités de vote du budget.

Vote unanime pour voter les budgets au niveau du chapitre.

Puis il a été demandé aux Conseillers Communautaires de se prononcer pour :

- Valider les crédits tels que présentés ;
- Autoriser la Présidente à :
 - Lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données
 - Signer les contrats et les pièces s’y rapportant
 - Demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote unanime.

Tableau détaillé des votes par budget :

Intitulé et n° de budget :	VOTE					
Budget Annexe Aire Accueil Gens du voyage (89501)	Pour :	73	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe Office de Tourisme (89502)	Pour :	73	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe SPANC (89503)	Pour :	73	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe Assainissement Collectif DSP (89504)	Pour :	73	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe Ateliers relais (89505)	Pour :	73	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe ZAE Isigny (89506)	Pour :	73	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe ZA Molay (89507)	Pour :	73	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe ZA SYNERGIE GRANCAMP(89508)	Pour :	73	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe Ecole de voile (89509)	Pour :	73	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe TRANSPORTS (89511)	Pour :	73	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe ZA FORMIGNY (89513)	Pour :	73	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Principal (89500)	Pour :	73	Contre :	0	Abstention :	0

12. Proposition de renouvellement des conventions de mise à disposition du personnel communal et/ou des conventions de prestations avec Isigny-sur-Mer et le Molay-Littry.

Monsieur CORNIERE, Vice-président en charge de l'assainissement collectif et de l'environnement, propose un renouvellement des conventions de mise à disposition du personnel communal et/ou des conventions de prestations avec Isigny-sur-Mer et le Molay-Littry.

Monsieur CORNIERE précise que le rapporteur rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2020, toutes les stations d'épuration d'Isigny Omaha Intercom sont gérées en Délégation de Service Public avec la SAUR sauf celle du Molay Littry qui est confiée à la gestion de la SAUR via un contrat de prestation.

Pour la station d'Isigny sur Mer

L'entretien courant des postes et des espaces verts ont été exclus de la DSP, il y a donc lieu de reconduire les conventions avec la commune :

- Convention de mise à disposition de 4 agents communaux pour les missions suivantes :

- Surveillance et entretien régulier des postes de relèvement des communes d'Isigny sur mer et d'Osmanville sur la base d'une fréquence minimale de 2 passages hebdomadaires dont un des passages sur chacun des postes réalisé chaque vendredi :
 - o Nettoyage des régulateurs (poires et sondes de niveau) et des équipements installés dans la bache (pompes...);
 - o Nettoyage de l'accumulation éventuelle de graisse sur les parois des postes ;
 - o Vérification des voyants et du bon fonctionnement des commandes électriques (permutation des pompes) ;

Les passages pourront être adaptés en fonction des interventions de maintenance comme le passage de l'électromécanicien, d'hydrocurage, contrôles réglementaires.

- Réalisation des interventions faisant suite aux alarmes reçues en heures ouvrées pour diagnostic de la panne :
 - o Intervention pour remise en service si problème diagnostiqué d'ordre uniquement mécanique (bouchage de pompe, blocage de poires, dysfonctionnement simple) ;
 - o Appel de la SAUR pour dépannage électromécanique.
- Transmission hebdomadaire par mail au responsable local SAUR des index de chacun des postes (temps de fonctionnement de chaque pompe, index électrotechnique, volume pompé) et d'un commentaire sur le fonctionnement des postes (débordements éventuels, interventions à prévoir...).

Les astreintes étant réalisées par la SAUR, les agents communaux effectueront un total annuel de 676 heures.

• Convention de prestation pour l'entretien des espaces verts :

Cette convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières pour assurer l'entretien des espaces verts de la station d'épuration. Les travaux à exécuter comprennent :

- La tonte et le débroussaillage autour des bassins et des accès,
- La taille des haies et le ramassage des branches.

Isigny-Omaha Intercom rembourse à la commune d'Isigny sur Mer de ses interventions au tarif 22 € de l'heure. Le temps passé par les agents communaux pour réaliser cette prestation est de 90 heures maximum par an.

Des prestations complémentaires peuvent être demandées par la Communauté de communes sur présentation d'une fiche de demande d'intervention précisant la nature des travaux sollicités.

Les heures d'entretien réalisées par les agents communaux sont remboursées par Isigny-Omaha Intercom selon le décompte fourni semestriellement par la commune.

Pour la station du Molay Littry

La convention de prestation pour le suivi technique de la station d'épuration et du réseau d'assainissement doit être reconduite. Cependant, certaines missions n'étant plus réalisées par l'agent communal (car effectuée par la SAUR ou le technicien d'Isigny-Omaha Intercom), il y a lieu de redéfinir les missions de l'agent communal en concertation avec la commune du Molay Littry.

Conformément à l'ancienne convention, le temps passé par l'agent communal ne pourra pas excéder 409 heures par an. Isigny-Omaha Intercom remboursera à la commune du Molay Littry, les interventions de l'agent communal au tarif de 22€ de l'heure.

Les heures de suivi technique réalisées par l'agent communal seront remboursées par Isigny-Omaha Intercom selon le décompte fourni semestriellement par la commune.

Par conséquent, le Conseil Communautaire est invité à délibérer pour :

- Renouveler les conventions de mise à disposition du personnel communal et/ou des conventions de prestation avec Isigny-sur-Mer et le Molay-Littry.
- Autoriser Madame la Présidente à signer les conventions et tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Vote unanime.

13. Proposition d'une convention d'offre de concours avec le Syndicat de la Vire pour l'aménagement des berges de la Vire aval (programme clôtures-abreuvoirs).

Monsieur GRANGER, Vice-président chargé de l'environnement, propose aux élus communautaires une convention d'offre de concours avec le Syndicat de la Vire pour l'aménagement des berges de la Vire aval (programme clôtures-abreuvoirs).

Préambule :

Des phénomènes de mortalités ostréicoles récurrents et particulièrement massifs ont pu être observés dans la baie des Veys au cours des dernières décennies. D'après des travaux menés par Ifremer, l'intensité de ces mortalités est corrélée à l'importance des apports hivernaux d'eau douce.

Dans ce contexte, il a été décidé d'expérimenter l'ouverture de vanelles sur les portes-à-flot de la Vire pour diminuer les dessalures au niveau des parcs ostréicoles.

Ces manipulations permettent également de participer à la restauration de la continuité écologique, en favorisant notamment la remontée des civelles.

Le fait d'augmenter le nombre de vanelles ouvertes conduit toutefois à des remontées de sel dans la partie continentale, ce qui n'est pas sans conséquence pour les activités qui dépendent de la qualité des eaux douces comme l'agriculture.

La profession agricole a donné son accord à cette expérimentation sous réserve de protéger les troupeaux en clôturant les parcelles et en mettant en place des systèmes d'abreuvement.

Cette action répond également au plan d'action préconisé par le profil de vulnérabilité conchylicole pour contribuer à la protection des eaux de la baie.

Elle permet également de répondre à l'interdiction du piétinement des berges, instaurée par l'arrêté inter-préfectoral portant protection des biotopes de la Vire et de certains de ses affluents du 15 avril 2019.

Par délibération du 12 avril 2018, la Communauté de communes s'est engagée dans ce programme.

Par délibérations des 03 avril 2018 et 27 mars 2019, le Syndicat de la Vire a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'un montant prévisionnel de 239 000 € TTC.

L'agence de l'Eau Seine-Normandie subventionne 80 % des dépenses éligibles.

L'ensemble des aménagements se situe sur les territoires des Communautés de communes d'Isigny-Omaha Intercom (rive droite) et de la Baie du Cotentin (rive gauche).

Les dépenses prévisionnelles (en TTC) se répartissent ainsi :

	Abreuvement	Clôtures	Montant des travaux	Subvention AESN	Reste à charge
CC Isigny-Omaha Intercom	109 500 €	41 600 €	151 100 €	120 880 €	30 220 €
CC Baie du Cotentin	50 500 €	37 400 €	87 900 €	70 320 €	17 580 €
TOTAL	160 000 €	79 000 €	239 000 €	191 200 €	47 800 €

Délibération proposée :

Après avoir entendu l'exposé concernant la mise en œuvre du programme d'aménagement des berges de la Vire aval, il est proposé à la Communauté de communes de contribuer au financement des dépenses d'investissement portées par le Syndicat de la Vire sous la forme d'une offre de concours.

L'offre de concours constitue une contribution volontaire, apportée par une personne physique ou morale qui y a intérêt, à la réalisation de travaux publics.

La Communauté de communes Isigny-Omaha est directement intéressée par les travaux projetés. En effet, ceux-ci contribuent à la sauvegarde de l'activité ostréicole, qui constitue l'un des piliers de l'activité économique du territoire. Ils concourent à la salubrité des eaux de la baie des Veys, et sont, à ce titre, identifiés comme l'une des actions prioritaires du profil de vulnérabilité de la baie présenté en 2014 par le Sous-Préfet de Bayeux. Enfin, ils s'inscrivent dans le volet GEMA « gestion des milieux aquatiques » des compétences GEMAPI des EPCI.

Une convention permettra de préciser les modalités administratives et financières de cette offre.

Le syndicat de la Vire réalisera les travaux et procédera à l'appel de fonds à la réception des travaux.

Le montant de l'offre de concours est un montant plafonné qui pourra être ajusté à la baisse en fonction du montant effectif des travaux et ne pourra excéder 20% du coût total des travaux.

Par conséquent, le Conseil Communautaire a été invité à délibérer pour :

- Proposer une offre de concours au Syndicat de la Vire d'un montant maximum de 30 220 € pour la réalisation des travaux d'aménagement de la basse Vire ;
- Autoriser Madame la Présidente à signer avec le Syndicat de la Vire une convention d'offre de concours fixant les modalités administratives et financières du versement de ladite offre ;
- Prévoir cette somme dans son budget 2020 ;
- Autoriser Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur LEMARIE demande : « quel est le coût pour la profession agricole ? ».

Monsieur GRANGER répond aucun coût pour les agriculteurs.

Monsieur MAUDUIT prend la parole et dit que l'arrivée d'eau a été réalisée mais qu'il reste la partie clôture qui au vu des conditions de la météo sera reportée au printemps, il précise que ce projet n'était pas le souhait des agriculteurs mais qu'une entente globale a été trouvée pour finir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de proposer une offre de concours au Syndicat de la Vire d'un montant maximum de 30 220 € pour la réalisation des travaux d'aménagement de la basse Vire ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer avec le Syndicat de la Vire une convention d'offre de concours fixant les modalités administratives et financières du versement de ladite offre ;
- de prévoir cette somme dans son budget 2020 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Vote unanime.

14. Proposition de transfert de la compétence « Evaluation, suivi et mise en œuvre du PCAET » à Bessin Urbanisme.

Monsieur GRANGER, Vice-président en charge de l'Environnement, présente aux membres de l'Assemblée une proposition de transfert de la compétence « Evaluation, suivi et mise en œuvre du PCAET » à Bessin Urbanisme.

Le rapporteur rappelle que l'article L.229-26 du code de l'environnement prévoit que les EPCI à fiscalité propre existant au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants doivent adopter un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Cet article dispose également que le PCAET peut également être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un schéma de cohérence territorial (ScoT) dès lors que tous les EPCI à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration dudit plan à l'établissement public chargé du ScoT.

C'est à ce titre que Bessin Urbanisme, en charge de l'élaboration du ScoT du Bessin, a intégré la compétence élaboration du PCAET suite aux délibérations des trois Communautés de communes membres du Bessin :

- Bayeux Intercom par délibération n° 12 du 17/10/2017 ;
- Isigny-Omaha Intercom par délibération n° 2017-11-212 du 16/11/2017 ;
- Seulles Terre et Mer (non obligée) par délibération n° 2017-128 du 10/11/2017.

Par délibération du 19 décembre 2019, le Comité Syndical de Bessin Urbanisme a arrêté le PCAET.

Ce plan prévoit des objectifs réalistes et pragmatiques centrés sur les usages et les besoins quotidiens des habitants déclinés dans un plan de 90 actions réparties en 20 orientations et 5 axes stratégiques :

- Axe 1 : Décarboner les usages quotidiens, l'agriculture et l'économie locale du Bessin,
- Axe 2 : Accompagner le Bessin vers la sobriété énergétique,
- Axe 3 : Sécuriser l'approvisionnement énergétique et doubler la production d'énergie renouvelable,
- Axe 4 : Faire du Bessin un territoire exemplaire de la transition écologique,
- Axe 5 : Adapter le Bessin au climat de demain.

La responsabilité de la mise en œuvre de ces actions est partagée entre Bessin Urbanisme et ses membres.

Pour autant, un des enjeux majeurs relevés par les élus du territoire et les partenaires institutionnels, tout au long de la procédure d'élaboration du PCAET est la qualité de la mise en œuvre et du suivi du plan d'actions. En effet, sans véritable dynamique de promotion des actions du PCAET, sans suivi de la bonne atteinte des objectifs fixés et sans accompagnement des acteurs locaux, le PCAET du Bessin risque de rester lettre morte.

Dans un esprit de cohérence, de transversalité et d'efficacité, il a été proposé au Conseil Communautaire de délibérer pour confier à Bessin Urbanisme la compétence « Suivi et mise en œuvre du PCAET ». Cette compétence recouvrirait :

- La modification et la révision du PCAET (bilan tous les 3 ans et révision au bout de 6 ans) ;
- Le suivi et l'évaluation du plan (création d'un observatoire du PCAET du Bessin) ;
- La promotion des 90 actions prioritaires du PCAET dans le Bessin ;
- Le pilotage et la mise en œuvre des actions du PCAET fléchées Bessin Urbanisme ;
- La production de connaissance et le portage d'études complémentaires.

Il est précisé qu'en transférant la compétence « Suivi et mise en œuvre du PCAET » à Bessin Urbanisme, il ne s'agit pas de lui confier la mise en œuvre opérationnelle de la totalité des actions.

La majeure partie d'entre-elles seront pilotées par les Communes, les Communautés de communes et les acteurs privés en fonction de leur champ de compétence.

Les Communes et Communautés de communes mettront en œuvre les actions de leur champ de compétence en fonction de leurs ambitions et de leur capacité en toute autonomie.

Le projet de PCAET a été présenté :

- Le 8 octobre 2019 à la Commission Assainissement-Environnement de la Communauté de communes ;
- Le 24 octobre 2019 à la plénière des Maires du Bessin ;
- Le 25 octobre au COPIL PCAET.

La Commission « Assainissement-Environnement » du 13 février 2020 a donné un avis favorable au PCAET et au transfert de la compétence « Suivi et mise en œuvre du PCAET à Bessin Urbanisme ».

Suite à cette présentation, le Conseil Communautaire a été invité à délibérer pour :

- Autoriser le transférer de la compétence « Suivi et mise en œuvre du PCAET » à Bessin Urbanisme ;
- Dire que la Communauté de communes restera maître d'ouvrage des actions prévues au PCAET, qu'elle porte vis-à-vis de ses compétences et de son patrimoine ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Madame BOISSEL rappelle qu'Isigny-Omaha Intercom reste le plus gros contributeur à Bessin Urbanisme, qu'il faut mutualiser mais être vigilant sur les enveloppes qui seront attribuées au PCAET et qu'il faut garder la maîtrise des choix qui seront faits.

Monsieur DELAHAYE dit qu'il ne peut pas voter un transfert de compétence s'il n'y a pas de lisibilité financière.

Monsieur KIES ajoute que 90 actions peuvent engendrer beaucoup d'argent.

Monsieur RENAUD rejoint ses collègues, il trouve que cela est un peu compliqué de voter un transfert de compétence sans connaître les tenants et les aboutissements sur le plan économique. On transfère beaucoup de compétences et cela nous coûte de plus en plus cher, sans parfois connaître le résultat.

Il est conscient qu'il y a pleins d'études à faire et qu'il n'y a pas le choix. Mais un moment donné il faut avoir une vision économique.

Monsieur GRANGER répond que nous exerçons des compétences obligatoires puisque c'est la loi qui nous l'impose. Si nous ne le faisons pas, on aurait sûrement des pénalités de l'État au niveau des subventions.

Il est plus intéressant techniquement mais aussi économiquement de le faire à l'échelle du Bessin.

Monsieur RENAUD dit qu'aujourd'hui cela est une compétence des communautés de communes donc on a des personnes qui travaillent c'est normal, on confie cela à une autre structure, on y fait travailler et in fine, on fera quand même appel à un cabinet d'études.

La Présidente affirme qu'aujourd'hui il est plus intéressant de mutualiser avec Bayeux Intercom et Seulles Terre et Mer, il faudra juste revoir la représentativité au moment venu.

Monsieur MUS ajoute avec humour : « concernant le PCAET, dans l'idée, c'est de faire des constats et que dans le Bessin, on ne risque pas de manquer de pluie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à la majorité (5 abstentions) :

- d'autoriser le transférer de la compétence « Suivi et mise en œuvre du PCAET » à Bessin Urbanisme ;
- de dire que la Communauté de communes restera maître d'ouvrage des actions prévues au PCAET, qu'elle porte vis-à-vis de ses compétences et de son patrimoine ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote majoritaire (5 abstentions).

15. Construction de l'école du Tronquay : Proposition d'une cession à la Communauté de communes de la parcelle cadastrée B287 par la Commune du Tronquay.

Monsieur LENICE, Vice-président en charge du Scolaire, propose une cession à la Communauté de communes de la parcelle cadastrée B287 pour la construction d'une école dans la commune du Tronquay.

Dans le cadre du projet de construction du groupe scolaire, la commune du Tronquay a acquis la parcelle B287 sur laquelle sera construite la future école. Pour des motifs d'intérêt général et local, la commune du Tronquay cède à la Communauté de communes, la partie de la parcelle B287 nécessaire à l'implantation du groupe scolaire et d'un assainissement non collectif provisoire.

En contrepartie, la Communauté de communes réglera les frais liés au bornage de la parcelle (une fois le projet implanté) et les frais éventuels d'actes notariés nécessaires à cette transaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'accepter cette cession de terrain à titre gratuit pour la construction du groupe scolaire au Tronquay,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote unanime.

16. Proposition d'une convention de création et de coopération dans le cadre du campus de l'école du socle à Isigny-sur-Mer.

Monsieur LENICE, Vice-président en charge du Scolaire, propose aux élus une convention de création et de coopération dans le cadre du campus de l'école du socle à Isigny-sur-Mer.

Depuis la rentrée 2019-2020, le dispositif de l'expérimentation de l'école du socle est mis en place entre les écoles élémentaires et le collège de secteur d'Isigny-sur-Mer.

La création du campus de l'école du socle à Isigny-sur-Mer est en premier lieu destinée à la réussite de tous les élèves, au service du développement de leurs compétences et de leur épanouissement de la maternelle au collège. Il est innovant car il met en œuvre les orientations nationales de la politique éducative nationale sur le territoire.

Ce projet de convention a pour objectif de prévoir les modalités de création et l'organisation de l'accueil des élémentaires concernés par l'école du socle au sein du collège.

Pour cette année 2019-2020, vont être accueillis en résidence des élèves de CM2 des écoles de Grandcamp-Maisy, Sainte Marguerite d'Elle, La Cambe et Isigny-sur-Mer.

Les classes CM2 et 6^{ème} d'Isigny-sur-Mer travaillent déjà régulièrement (1 fois par semaine) à divers échanges.

Sur le temps du midi, des classes du bâtiment B sont mises à disposition de la Communauté de communes pour accueillir les élémentaires pour des activités périscolaires.

Monsieur DELAHAYE pose la question : « Pourquoi Isigny, pourquoi pas tout l'Intercom ? »

Monsieur LENICE répond qu'au niveau d'Isigny-sur-Mer, on est déjà en réseau d'éducation prioritaire et au départ cela a été une demande sur le collège d'Isigny-sur-Mer. Il faut savoir que cela se fait ailleurs, en outre à Deauville.

Madame la Présidente confirme qu'après un déplacement à Deauville, celui-ci le fait déjà au niveau du primaire, collège, lycée. Les jeunes ont des projets communs, c'est très bénéfique, très enrichissant, cela crée du lien.

17. ZA de Formigny-La-Bataille : Approbation du plan de financement prévisionnel, validation de l'esquisse et demande de subventions.

Monsieur MONTAGNE, Vice-président en charge du développement économique, demande aux élus communaux l'approbation du plan de financement de la ZA de Formigny-la-Bataille, la validation de l'esquisse présentée et la proposition demande de subventions.



**ZA DE FORMIGNY LA BATAILLE
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

DESIGNATION	MONTANT HT
Acquisition des parcelles (terrain + frais)	204 800,00 €
ETUDES (relevés top, études de sols, études filières, géotechniques)	38 500,00 €
MISSION MAITRISE D'ŒUVRE	
PRO/DCE ACT DET AOR	16 000,00 €
Déclaration "Loi sur l'Eau"	3 500,00 €
Sous -total maîtrise d'œuvre	19 500,00 €
Mission SPS	3 500,00 €
Mission urbaniste géomètre pour 10 lots dont PA	20 500,00 €
TRAVAUX	
Câble HTA et poste DP ENEDIS	30 000,00 €

Commercialisation et publicité	5 000,00 €
Aléas et imprévus	33 607,00 €
TOTAL GENERAL	835 507,00 €

TRAVAUX NON COMPRIS

Aucun travaux d'assainissement EU : assainissement autonome sur chaque parcelle

Hors renforcement et dévoiement réseau AEP

VENTE DE TERRAINS A 16 € le m ² 34400 m ² x 16€	550 400,00 €
DEFICIT D'OPERATION	285 107,00 €
ETAT	0,00 €
REGION 15 %	94 606,05 €
DEPARTEMENT	133 479,55 €
TOTAL AIDES PUBLIQUES	228 085,60 €
AUTOFINANCEMENT	57 021,40 €

Il précise que les consultations pour les études de filière assainissement autonome et géotechnique sont en cours.

Pour information - Calendrier envisagé :

- ◆ Retour offre étude de filière assainissement autonome et géotechnique : début mars 2020
- ◆ Réalisation étude de filière assainissement autonome : avril 2020
- ◆ Réalisation étude géotechnique : avril 2020
- ◆ Etude stade AVP et constitution du dossier demande de Permis d'Aménager : avril – juin 2020
- ◆ Dépôt demande de Permis d'Aménager : septembre 2020 (si approbation du PLUI en septembre 2020)
- ◆ Instruction PA : septembre-octobre 2020
- ◆ PROJET-DCE : novembre 2020
- ◆ Lancement consultation de travaux : décembre 2020
- ◆ Attribution des marchés de travaux : mars 2021
- ◆ Démarrage des travaux : avril 2021
- ◆ Fin des travaux de première phase : août 2021

Le projet de ZA est inscrit aux contrats de territoires (Région et Département).

La Région aide sur le déficit d'investissement et ne prend pas en compte les dépenses liées à l'acquisition des terrains.

Le Département prend en compte la totalité des dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider le plan de financement prévisionnel et décider d'entreprendre les travaux,
- Autoriser la Présidente à demander les subventions,
- Autoriser la Présidente à signer toutes les pièces liées à cette affaire,
- Valider l'esquisse présentée.

Vote unanime.

18. ZA Les Petits Carreaux au Molay-Littry : Proposition d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

Monsieur MONTAGNE, Vice-président en charge du développement économique, propose à l'Assemblée un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

Le marché de maîtrise d'œuvre en cours avec le Cabinet Cavoit a été signé en 2007 pour un aménagement de l'ensemble de la zone et le projet a été divisé en 4 tranches.

Les travaux des tranches 1 et 2 ont été réalisés.

Le projet d'extension (tranche 3) a été validé au Conseil Communautaire du 16 Janvier dernier. Il convient aujourd'hui de signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre intégrant le permis d'aménager, la notice complémentaire du dossier Loi sur l'Eau et le dossier de Consultation des Entreprises pour cette tranche et deux modifications sans incidence financière.

Le montant de l'avenant s'élève à 7 700.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la Présidente à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre de la zone d'activités et toutes les pièces s'y rapportant.

Vote unanime.

19. Mission Locale du Bocage au Bessin : Proposition de financement 2020.

Monsieur MONTAGNE, Vice-président en charge du développement économique, propose aux élus un financement concernant la Mission Locale du Bocage au Bessin.

Comme vous le savez, chaque année la Collectivité participe au financement de la Mission Locale aux côtés de l'État et de la Région.

Il est à noter que depuis le 1^{er} janvier 2020, la Mission Locale du Bessin au Virois est devenue la Mission Locale du Bocage au Bessin. Son territoire s'est élargi à Condé-sur-Noireau et Villers-Bocage. Le siège est désormais à Vire.

Ce financement permet à la Mission Locale d'accompagner les jeunes de 16 à moins de 26 ans sortis du système scolaire à des fins d'insertion sociale et professionnelle. Cet accompagnement porte à la fois sur toutes les démarches d'accès à l'emploi et notamment la poursuite du dispositif « garantie jeunes », la formation contribue d'une façon plus générale, à lever toutes les difficultés susceptibles d'entraver le parcours d'insertion des jeunes.

La Mission Locale a sollicité la Communauté Isigny-Omaha Intercom pour le versement d'une subvention de fonctionnement de 34 893 euros pour l'année 2020, soit 1,25 euros par habitant (soit une augmentation de 0,25 cts d'euro par habitant).

Avec la valorisation des locaux mis à disposition dans le cadre des permanences assurées sur le territoire, le financement est ramené à 1,23 € par habitant représentant un montant de 34 335 euros.

En 2019, un financement à 1,12 € par habitant a été proposé pour que l'augmentation soit progressive.

Le Conseil Communautaire a été invité à délibérer pour valider un financement à 1,23 € par habitant soit un montant de 34 335 euros.

Vote unanime.

20. Etude territoriale de définition des besoins pour la mise en œuvre de solutions d'hébergement pour les jeunes travailleurs : Proposition d'une constitution d'un groupement de commandes.

Monsieur MONTAGNE, Vice-président, propose aux membres de l'Assemblée, une constitution d'un groupement de commandes suite à une étude territoriale de définition des besoins pour la mise en œuvre de solutions d'hébergement pour les jeunes travailleurs.

En effet, le territoire d'Isigny Omaha Intercom est identifié comme carencé en matière de solutions d'hébergement pour les jeunes travailleurs. Cette situation est renforcée par des problèmes de mobilité particulièrement marqués. Or, qu'il s'agisse de formation, d'alternance, d'embauches nouvelles sur le territoire, de contrats courts ou saisonniers, les solutions d'hébergement concourent à la fois au parcours social et résidentiel des jeunes en question et à répondre aux impératifs de recrutement des entreprises locales.

La Direction Départementale de l'Action Sociale du Calvados a lancé un appel à projet visant à la création d'un Foyer de Jeunes Travailleurs susceptible d'apporter des réponses en matière de solutions d'hébergement pour les jeunes travailleurs.

Toutefois, un diagnostic préalable à l'échelle du bassin de vie est nécessaire pour valider le dimensionnement d'un tel projet.

Un tel diagnostic participera à la connaissance des besoins en matière de logements auxquels Isigny Omaha Intercom devra répondre dès 2020 à travers la réalisation d'un Programme local de l'Habitat (PLH, obligatoire pour les intercommunalités de plus de 30 000 habitants). Les enjeux de développement économiques et touristiques à l'échelle du territoire sont également concernés.

La Communauté de Communes Bayeux Intercom est confrontée aux mêmes difficultés et souhaite participer avec Isigny Omaha Intercom à une étude conjointe à l'échelle de nos deux territoires.

Les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande publique permet à plusieurs collectivités de se regrouper en vue de rationaliser leurs achats.

Dans un souci de mutualisation des moyens et d'économies d'échelles, les 2 Communautés de Communes proposent de constituer un groupement de commandes en vue de la passation d'une consultation pour l'étude des besoins d'hébergement des jeunes travailleurs à l'échelle de leur territoire.

Ainsi, la Communauté de Communes Bayeux Intercom est désignée coordonnateur de ce groupement et sera chargée de la procédure de passation, de signer les marchés et de les notifier au nom des membres du groupement.

L'estimation globale pour les 2 entités est de 16 000 euros TTC. Une subvention peut être sollicitée auprès de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Bayeux Intercom en tant que coordonnateur, sollicitera toute subvention dont l'étude pourrait bénéficier, règlera la totalité des dépenses relatives à la prestation. Le solde sera réparti à 50% pour chaque membre du groupement.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées par une convention de groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser la Présidente à :

- Approuver la convention de groupement de commandes pour le lancement d'une étude des besoins d'hébergement des jeunes travailleurs à l'échelle de leur territoire ;
- Signer tout document utile à la mise en œuvre de cette convention.

Vote unanime.

Pour information :

Monsieur BARBANCHON, Vice-président en charge du scolaire, annonce à l'Assemblée qu'une convention non financière va être signée par la Présidente pour formaliser l'intervention de l'animateur du local ado du Molay-Littry au sein du collège de la mine.

Cette convention vise à établir un partenariat entre les deux parties, conformément à leurs objectifs respectifs : partager la question éducative sur le territoire du secteur du collège de la Mine au Molay-Littry pour viser bien-être, épanouissement et réussite scolaire de l'adolescent de 11 à 15 ans.

La coopération prévoit un programme d'actions et de réflexions sur les thématiques culturelles (au sens large) et sportive pour le développement de la citoyenneté du jeune collégien. Celui-ci est pris en compte dans la globalité de son temps hors temps de la famille : les actions communes se déroulent sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. Le programme et le bilan seront soumis à la présentation en Conseil d'Administration du collège dans le cadre de l'autonomie de l'établissement et à la Commission jeunesse de la Communauté de Communes.

21. Proposition de validation de la charte d'utilisateur pour l'usage de ressources numériques et de services internet.

Madame la Présidente prend la parole et propose aux membres de l'Assemblée de valider une charte d'utilisateur pour l'usage de ressources numériques et de services internet.

Dans le cadre de l'application et du respect de la RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), l'Intercommunalité a rédigé une charte d'utilisateur pour « l'usage des ressources numériques et de services internet ». En effet, les agents dans l'exercice de leurs fonctions, sont conduits à accéder aux moyens de communication mis à leur disposition et à les utiliser.

L'objectif de cette charte est la protection des informations manipulées au sein d'Isigny-Omaha Intercom pour la préservation de la confiance des usagers dans le service public, cœur de l'engagement des agents. Le

respect de cette charte permettra la protection individuelle des agents car elle permettra d'imputer correctement des opérations réalisées.

L'explication des risques conduisant à la mise en place de cette charte fait l'objet en parallèle d'une formation délivrée aux agents par notre bureau d'études PRORISQ, missionné pour mettre en œuvre le RGPD dans notre EPCI.

Le Comité Technique a rendu un avis favorable sur la charte présentée le 05 mars 2020.

Monsieur DELAHAYE s'exprime et dit : « je ne vois pas les obligations des utilisateurs ».

La Présidente répond qu'une formation au RGPD auprès des agents a été réalisée. Cette formation est obligatoire dans le cadre de nos fonctions.

Pour information :

Monsieur POISSON, Vice-président en charge du cadre de vie, donne des informations à l'Assemblée sur le PSLA au Molay-Littry : Lancement de la démolition de la friche par l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) en février. Suite à un concours, le cabinet EXO ARCHITECTES de Bayeux est retenu pour réaliser le futur PSLA, le cabinet recense actuellement les besoins des professionnels en termes de surface et d'équipement. Des réunions de travail sont déjà programmées.

Il ajoute également qu'avec l'accord de la Mairie du Molay-Littry et du Cabinet tout l'espace sera végétalisé en attendant les travaux.

Concernant le PSLA à Isigny-sur-Mer, Monsieur POISSON présente aux élus le bilan du marché de travaux :

N° lot	Intitulé lot	Nom entreprise	Montant HT
1	FONDACTIONS SPECIALES	CHANIN BTP	55 878.17 euros
2	GROS ŒUVRE – CARRELAGE	SCL	228 802.60 euros
3	ÉTANCHÉITÉ	DELAUBERT	23 344.07 euros
4	RAVALEMENT		Lot infructueux – relance en cours
5	CHARPENTE BOIS	CHANU HD	15 881.39 euros
6	MENUISERIES EXTÉRIEURES	AMC FOLLIOU	43 160.60 euros
7	MENUISERIES INTÉRIEURES	ORQUIN	33 305.59 euros
8	PLÂTRE SECHE	ORQUIN	42 547.84 euros
9	PLAFONDS SUSPENDUS	LELUAN MAP	11 353.10 euros
10	SOLS SOUPLES	LC SOLS	12 888.94 euros
11	PEINTURE	SARL RD PEINTURE	20 514.90 euros
12	ASCENSEUR	THYSSENKRKULPP ASCENSEUR	45 300.00 euros
13	VRD – ESPACES VERT	RÉSEAUX & VOIRIES BAYEUX	33 905.90 euros
14	ELECTRICITE	SARL SOTELEC	51 796.16 euros
15	CVP	GTEC NORMANDIE	52 954.06 euros

Le marché de travaux s'élève actuellement à 671 633 euros HT, une relance du lot 6 (ravalement) est actuellement en cours.

Il précise que les travaux démarreront le 16 mars prochain.

Madame TOUCHAIS pose les questions suivantes : « où en est-on dans la recherche des médecins sur le territoire ? À Trévières, un deuxième médecin ? ».

Chaque année, les Offices de Tourisme de l'espace littoral de la Bataille de Normandie s'associent pour une opération de communication commune à l'occasion des commémorations touristiques du Débarquement (programme papier, site internet, affichage urbain, campagnes diverses).

Pour le 76^e anniversaire du Débarquement, il est proposé de renouveler à l'identique la participation de l'Office de Tourisme d'Isigny-Omaha, à hauteur de 6 000 €, afin de contribuer au budget commun de cette opération.

Monsieur DELAHAYE demande si une convention est signée avec Bayeux pour l'hébergement.

Madame ANDRÉ répond que non.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, valide à la majorité (1voix contre), d'autoriser la Présidente à signer la convention avec l'Office de Tourisme de Bayeux (coordinateur du partenariat).

Vote majoritaire (1 contre).

23. Office de Tourisme et École de voile : Proposition de tarifs 2020.

Madame ANDRÉ propose à l'Assemblée les différents tarifs 2020 :

1. Insertion set de table 2020 :

Renouvellement du tarif de 100 € pour une insertion sur 50 000 exemplaires (Valable uniquement pour les partenaires de l'Office de Tourisme du territoire d'Isigny-Omaha Intercom).

2. Tarifs du gîte intercommunal / location par chambre :

TARIFS			
SAISON	MOIS	Nbre de personnes	
		4	6
Haute saison	Juillet - Août	500 €	600 €
Moyenne saison	Mai, Juin, Septembre + vacances Printemps, Noël et Nouvel An	450 €	550 €
Basse saison	Vacances de février et reste de l'année	400 €	450 €
Week-end et mid-week		300 €	350 €

3. Ecole de voile / licences 2020 :

- Licence club adulte : 58,50 € (dont primo)
- Licence club jeune : 29,50 € (dont primo)
- Passeport Voile : 11,50 €

Après avoir échangé et délibéré, le Conseil Communautaire, valide, à l'unanimité, les tarifs 2020 proposés ci-dessus.

Vote unanime.

24. Modification du tableau des emplois communautaires.

Monsieur GUIBET, Vice-président en charge des Ressources Humaines présente les modifications du tableau des emplois communautaires.

Le Comité Technique, réuni le 5 mars 2020, a été consulté et a émis un avis favorable sur les modifications proposées.

- Educateur des activités physiques et sportives (A.P.S.) – Filière Sportive vers Rédacteur territorial – Filière Administrative. Poste à temps non complet 31/35^{ème}

Motif : reclassement pour inaptitude physique suite à reprise de poste après un accident de travail.

- Adjoint administratif principal de 1ère classe vers Rédacteur territorial au 01/04/2020. Poste à temps complet

Motif : intégration suite obtention du concours de rédacteur territorial

- Adjoint administratif principal de 2ème classe vers Adjoint administratif de 1ère classe. Poste à Temps Complet

Motif : Suivre l'évolution des missions qui sont confiées à l'agent.

A l'unanimité, les Conseillers communautaires autorisent la Présidente à modifier le tableau des emplois communautaires tel que présenté ci-dessus.

Information sur le Comité Technique du 05 mars 2020 :

- Tirage au sort du 5^{ème} membre représentant du personnel suppléant-> Christophe LETRANCHANT – Technicien SPANC
- Information sur la nomination d'un « Délégué de la Protection des Données »
- Consultation sur la charte informatique d'Isigny-Omaha Intercom : avis favorable des membres du Comité Technique.

Avant de passer au point suivant, Monsieur GUIBET, Vice-Président en charge des ressources Humaines, indique qu'à l'occasion de cette fin de mandat, il souhaite remercier les conseillers communautaires pour leur implication et leur accompagnement dans la gestion des ressources humaines et souligne que c'est un travail important qui s'est déroulé sur les 3 dernières années. Il remercie aussi les collègues Vice-Présidents pour leur travail ainsi que les agents qui ont mis tout en œuvre pour que les décisions prises soient appliquées dans les meilleures conditions possibles.

25. Modification de la carte scolaire.

Madame la Présidente présente aux élus communautaires la modification de la carte scolaire.

Suites aux différentes commissions scolaires de fin 2019 et début 2020, il est proposé de modifier la carte scolaire comme suit :

Proposition de la commission scolaire du 29/10/2019 et du 03/03/2020 :

- Rattachement de la commune de Planquery à l'école de Balleroy (sans transport dédiés uniquement aux élémentaires et maternels mais avec cependant la possibilité de prendre le transport scolaire en même temps que les collégiens) ;

- Confirmer par la commission scolaire du 3 mars 2020, rattachement des communes :
- De St Germain du Pert vers la Cambe (Transport possible avec les collégiens).

Monsieur DUCLOMESNIL dit que c'est une bonne nouvelle, il se félicite que les enfants de Planquery puissent aller sur Balleroy et rappelle que les parents qui ont des enfants scolarisés à Cormolain peuvent les mettre aussi à Balleroy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, vote à la majorité (1 voix contre), d'autoriser la Présidente à modifier la carte scolaire en ce sens.

Questions/informations :

Madame la Présidente donne aux élus communautaires les informations suivantes :

- Concert le 08 mars « Promenade en Normandie » à la Salle des fêtes du Molay-Littry (14h30 réservations /16h30 libre),
- Festival des randos les 28 et 29 mars à la Maison de la Forêt,
- Réalisation d'un agenda scolaire 2020-2021 avec la ligue contre le cancer (distribué à toutes les classes de CM2 des écoles du territoire)
- Prochain Conseil Communautaire (installation du Conseil Communautaire) le 10 avril à 13h30 au Molay-Littry.

Madame la Présidente poursuit en indiquant que c'est le dernier Conseil Communautaire de la mandature et remercie tous ceux qui ont donné de leur temps. Elle souhaite bonne chance à tous au vu des prochaines élections municipales et souligne que quoi qu'il arrive, nous sommes les élus qui auront vécu la création de l'Intercommunalité.

Madame la Présidente fait l'annonce d'une compétence supplémentaire au 31/12/2020 : « Compétence mobilité ».

Madame BOISSEL précise que les élections communautaires auront lieu un vendredi après-midi que le choix s'est porté sur la date du 10 avril 2020 à 13h30 à la salle des fêtes du Molay-Littry.

Madame la Présidente conclut qu'elle a pris du plaisir, bonheur, à travailler avec l'ensemble des élus, des agents.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 00h05